



Pour que  
l'égalité de droit  
devienne  
une égalité  
de fait

Bilan de l'action  
gouvernementale  
en matière d'égalité  
entre les femmes  
et les hommes

**2007-2010**

Québec 

La présente publication a été rédigée par le **Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine** avec la collaboration des ministères et organismes engagés dans le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Coordination  
Mireille Pelchat

Révision linguistique  
Michèle Jean

Conception et graphisme  
Agraf

Impression  
LeRoy Audy

Édition  
Direction des relations publiques

Pour obtenir un exemplaire de ce document :  
**Secrétariat à la condition féminine**  
**Ministère de la Culture, des Communications**  
**et de la Condition féminine**  
905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5M6  
Téléphone : 418 643-9052  
Télécopieur : 418 643-4991  
Courriel : [scf@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:scf@mcccf.gouv.qc.ca)

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications » du site Internet du Secrétariat à la condition féminine : [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)

Dépôt légal — 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

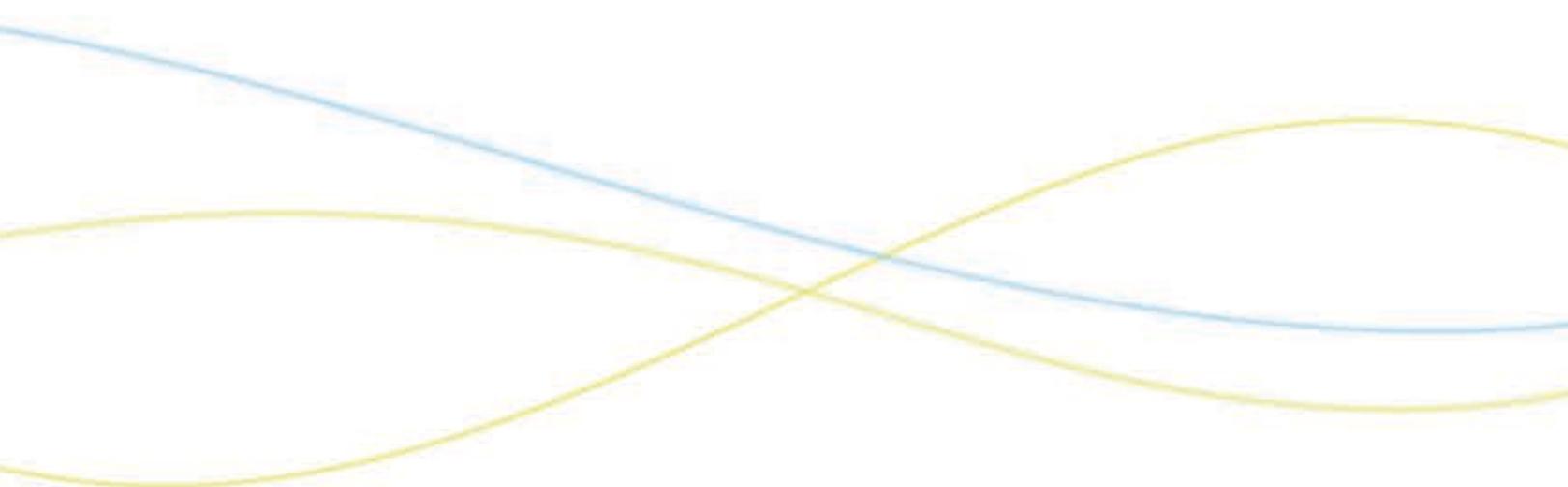
ISBN : 978-2-550-60050-3 (version imprimée)  
978-2-550-60049-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

**Pour que l'égalité de droit  
devienne une égalité de fait**

**Bilan de l'action  
gouvernementale  
en matière d'égalité  
entre les femmes  
et les hommes**

**2007-2010**





## MOT DE LA MINISTRE



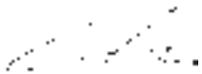
Le présent document fait état des réalisations menées à terme dans le cadre de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ainsi que du plan d'action 2007-2010 qui l'accompagne. Les succès obtenus ainsi que les mesures mises en place ont dépassé nos attentes et j'en suis très fière.

La très grande majorité des engagements prévus au plan d'action ont été concrétisés et plusieurs autres actions majeures se sont ajoutées en cours de route. L'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte des droits et libertés de la personne, le soutien accordé à près de 200 projets régionaux en matière d'égalité dans le cadre d'ententes avec les conférences régionales des élus, l'aide aux femmes entrepreneures par le financement de onze organismes régionaux visant à les soutenir, la sensibilisation de la population par des campagnes en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle en sont quelques exemples. En trois ans, 180 M\$ ont été investis par les ministères et organismes gouvernementaux concernés pour favoriser l'égalité des sexes.

Les résultats obtenus nous encouragent à poursuivre les efforts pour éliminer les entraves dont les femmes doivent encore se dégager dans les sphères publique et privée. Le plan d'action 2007-2010 a d'ailleurs été prolongé jusqu'en 2011 afin de maintenir l'élan des forces vives qui œuvrent au sein du gouvernement et des organismes communautaires, de même que dans les milieux régionaux, de l'éducation et dans l'industrie de l'image.

Le gouvernement du Québec attache beaucoup d'importance au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, je tiens à souligner l'importante collaboration des ministères et organismes gouvernementaux partenaires, qui a conduit au bilan impressionnant que nous dressons aujourd'hui. Je remercie sincèrement les femmes et les hommes qui sont les artisans des réalisations qui le composent.

La ministre de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine,



CHRISTINE ST-PIERRE



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>11</b>
<b>1 MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES</b>	<b>15</b>
<b>2 INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>17</b>
2.1 Les structures organisationnelles	17
2.1.1 Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	17
2.1.2 Le Secrétariat à la condition féminine	18
2.1.3 Le Conseil du statut de la femme	18
2.2 Trois approches pour agir sur l'égalité	19
2.3 L'analyse différenciée selon les sexes	20
2.3.1 Les projets dans les ministères et organismes	21
2.3.2 Les activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement	24
2.4 Des partenaires engagés pour l'égalité	25
2.4.1 Partenariat régional	25
2.4.2 Partenariat municipal	26
2.4.3 Partenariat avec l'industrie de l'image	26
2.4.4 Partenariat avec le milieu de l'éducation	27
2.5 Des prix de reconnaissance	27
2.6 Le rayonnement du Québec sur la scène internationale	28
2.6.1 Forums multilatéraux	29
2.6.2 Les missions ministérielles	30
2.6.3 Rencontres de délégations étrangères	31
2.6.4 Rencontres internationales	31
<b>3 ORIENTATIONS</b>	<b>33</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	
<b>Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires</b>	<b>33</b>
1.1 Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes	33
1.2 Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental	37
1.3 Inciter les médias, les entreprises culturelles ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes	38
1.4 Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturels et religieux	39

<b>ORIENTATION 2</b>	
<b>Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes</b>	<b>43</b>
2.1 Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire	43
2.2 Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes	48
2.3 Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect	53
2.4 Soutenir l'entrepreneuriat des femmes	55
2.5 Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie	56
<b>ORIENTATION 3</b>	
<b>Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles</b>	<b>59</b>
3.1 Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales	59
3.2 Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine	59
3.3 Intensifier la collaboration et le partenariat des divers partenaires des milieux de vie	62
3.4 Politique familiale du gouvernement du Québec	65
<b>ORIENTATION 4</b>	
<b>Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes</b>	<b>66</b>
4.1 Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes	66
4.2 Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes	69
<b>ORIENTATION 5</b>	
<b>Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie</b>	<b>70</b>
5.1 Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles	70
5.2 Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle et la traite des femmes	76
<b>ORIENTATION 6</b>	
<b>Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles</b>	<b>77</b>
6.1 Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir	77
6.2 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale	81

<b>CONCLUSION</b>	<b>89</b>
-------------------	-----------

<b>ANNEXE 1</b>	
<b>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</b>	<b>91</b>

## Liste des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le Plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

### *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

#### **Ministères et organismes gouvernementaux responsables d'actions**

Commission de l'équité salariale (CES)  
Conseil du statut de la femme (CSF)  
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)  
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)  
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)  
Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)  
Ministère des Finances (Finances)  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)  
Ministère de la Justice (MJQ)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)  
Société d'habitation du Québec (SHQ)

#### **Ministères et organismes gouvernementaux collaborateurs**

Bureau de la normalisation du Québec (BNQ)  
Conseil permanent de la jeunesse (CPJ)  
Institut de la statistique du Québec (ISQ)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)  
Ministère de la Sécurité publique (MSP)  
Ministère des Services gouvernementaux (MSG)  
Ministère des Transports (MTQ)  
Ministère du Travail (Travail)  
Régie des rentes du Québec (RRQ)  
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

#### **AVERTISSEMENT**

Nous faisons référence aux ministères selon leur nom et leur mission au 31 mars 2010, soit au moment de la fin de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il importe de souligner qu'au cours de la période du plan d'action :

- le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est devenu le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
- le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFA) est devenu le ministère de la Famille et des Aînés (MFA);
- le ministère des Affaires municipales et des Régions est devenu le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).



# INTRODUCTION

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été dévoilée en décembre 2006. Elle est le fruit de la première consultation générale de l'histoire du Québec sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tenue en 2005. Fondée sur les acquis de la politique en condition féminine de 1993, *Un avenir à partager*, elle tente de rallier encore davantage tous les partenaires sociaux afin de faire avancer l'égalité entre les sexes.

Un premier plan d'action 2007-2010 découlait de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. **Ce dernier comprenait sept instruments de la gouvernance et six grandes orientations :**

- Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires;
- Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes;
- Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes;
- Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie;
- Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Le plan d'action renfermait 63 actions et son cadre financier s'élevait à 24 M\$ pour trois ans. Quinze ministères et organismes gouvernementaux étaient engagés dans la démarche à titre de responsables de la mise en œuvre de certaines mesures et douze autres agissaient à titre de collaborateurs.

La coordination de la mise en œuvre et de la reddition de comptes du plan d'action a été assurée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Le SCF consulte et informe tous les partenaires gouvernementaux notamment grâce au réseau gouvernemental des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce bilan, nous faisons état de la réalisation des engagements inscrits au plan d'action gouvernemental pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010. Nous présentons les instruments de la gouvernance et chacun des dix-neuf objectifs inscrits dans les six orientations du plan d'action. Nous exposons les principales sommes dépensées provenant de l'enveloppe budgétaire du plan d'action, qui finançait un nombre restreint de mesures portées par le MCCCCF, le MFA, le MDEIE et le MESS. Les investissements liés aux actions autofinancées par les ministères et organismes ne sont pas systématiquement détaillés dans le texte, mais sont comptabilisés dans le portrait global présenté au sommaire. D'autres actions réalisées en matière d'égalité au gouvernement du Québec, sans que ces dernières n'aient été prévues initialement dans le cadre du plan d'action, sont aussi rapportées.

Conformément à ce qui a été annoncé en mars 2010, la mise en œuvre du plan d'action se poursuit en 2010-2011, accompagnée d'une nouvelle enveloppe de 10M\$. Le début de cette année supplémentaire a permis de réaliser le présent bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité. Cette année charnière est aussi consacrée à l'élaboration d'un prochain plan d'action gouvernemental en même temps que sont maintenues les actions déjà entreprises.

# SOMMAIRE

Le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, découlant de la politique intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, comprenait sept instruments de la gouvernance ainsi que 63 actions. Au 31 mars 2010, 96 % des actions ont été partiellement ou entièrement réalisées. Dans la très grande majorité des cas, les actions ont été entièrement réalisées. De plus, dix actions majeures se sont ajoutées aux engagements initiaux. Les sommes investies dans le cadre du plan d'action totalisent au moins 180 M\$<sup>1</sup> en trois ans. Ces données démontrent de façon significative le succès du plan d'action gouvernemental, qui engageait quinze ministères et organismes gouvernementaux ainsi que douze autres ministères et organismes collaborateurs. Elles confirment l'importance que le gouvernement du Québec accorde à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parmi les mesures phares de ce plan, soulignons la signature par le MCCCCF d'ententes avec les 21 conférences régionales des élus et d'autres partenaires pour stimuler l'action régionale en matière d'égalité, en fonction des besoins identifiés par chaque milieu. Près de 200 projets régionaux de différentes natures ont été financés dans le cadre de ces ententes. Trois millions de dollars ont été investis dans cette mesure par le MCCCCF en trois ans, un montant qui a été triplé par la contribution des partenaires.

Le développement du réseau des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), qui appuie maintenant les Québécoises dans leurs projets d'entreprises dans onze régions du Québec, est aussi une réussite sur les plans de la participation aux activités, du financement octroyé ainsi que du nombre d'emplois créés ou maintenus. Le financement du MDEIE pour cette mesure a été bonifié de 4,8 M\$ en trois ans grâce à l'enveloppe de la politique pour l'égalité et de son premier plan d'action, ce qui porte l'investissement triennal total à plus de 6,7 M\$.

Les campagnes gouvernementales de sensibilisation à la violence conjugale et aux agressions sexuelles, sous la coresponsabilité du MCCCCF et du MJQ, sont également des mesures structurantes. Une ligne téléphonique sans frais de soutien et de référence pour les victimes d'agression sexuelle a été lancée par le MJQ dans la foulée de ces campagnes. Ces mesures contribuent à concrétiser les engagements pris dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*, ainsi que du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, qui allient dix ministères.

<sup>1</sup> Cette somme est compilée en fonction des renseignements fournis par les ministères et organismes et provient à la fois de l'enveloppe de la politique et des budgets courants des ministères et organismes. Certains montants additionnels sont investis mais ne peuvent être comptabilisés en raison de la non-disponibilité des données. Notons qu'aucun investissement n'a été comptabilisé en ce qui concerne les travaux de promotion de l'équité salariale et le soutien auprès des entreprises, alors que le gouvernement y a consacré de nouvelles sommes en 2009-2010.

En ce qui concerne l'insertion des femmes plus vulnérables sur le marché du travail, soulignons le lancement de la Stratégie d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine ainsi que le financement de quinze organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine. Ce financement représente 3,6M\$ sur trois ans, qui proviennent en parts égales du MESS et de l'enveloppe de la politique. Plusieurs logements ont aussi été construits avec le soutien de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au bénéfice de femmes monoparentales vivant des difficultés économiques.

Plusieurs actions ont été menées en matière de conciliation travail-famille, notamment l'élaboration d'une norme consensuelle destinée aux entreprises, dont le lancement est prévu en 2010. De plus, en 2008-2009, le Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille a permis de soutenir 26 projets, pour un montant de près de 1 M\$. Le programme a été reconduit en 2009-2010 et a financé 12 autres projets pour près de 500 000\$.

La création de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée ainsi que la mise sur pied du concours Prix Égalité sont de belles innovations nées pendant la période 2007-2010. L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes au sein des pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales a aussi fait l'objet de nombreuses séances de sensibilisation et de formation ainsi que de plusieurs engagements de la part de ministères et organismes gouvernementaux de même que de trois conférences régionales des élus et de la Ville de Montréal.

Entre 2007 et 2010, bon nombre d'autres mesures prévues ou non au plan d'action ont contribué aux efforts consentis pour que l'égalité de droit se transforme en égalité de fait :

- adoption du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, pour réitérer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte;
- financement de séances de sensibilisation à l'hypersexualisation (MCCCF);
- appels de projets visant la promotion des rapports égalitaires auprès des commissions scolaires et des organismes éducatifs autochtones (MCCCF);
- mise sur pied de programmes pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et issues des communautés culturelles (MCCCF);
- poursuite du concours *Chapeau les filles!* et de son volet « Exelle Science » (MELS);
- le renforcement de la Loi sur l'équité salariale;
- création d'un fonds de soutien pour les proches aidants (MFA);
- lancement de la *Politique de périnatalité 2008-2018, Un projet porteur de vie* (MSSS);

- dépôt des projets de loi et de règlements visant l'encadrement et la gratuité des services de procréation assistée (qui sont entrés en vigueur en août 2010) (MSSS);
- soutien à la création du Centre de développement femmes et gouvernance (MCCCF);
- poursuite du programme *À égalité pour décider* (MCCCF);
- accord de partenariat avec les Tables régionales de concertation en condition féminine et leur Réseau (MCCCF);
- progression de la place des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État grâce à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;
- tenue des Journées régionales Égalité dans toutes les régions du Québec (MCCCF);
- etc.



# 1 MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES

Conformément à ce qui était prévu dans la politique pour l'égalité et le plan d'action 2007-2010, le Secrétariat à la condition féminine a mis sur pied un système de reddition de comptes rigoureux. Ce dernier a permis le suivi des sept instruments de la gouvernance ainsi que des soixante-trois mesures prévues au plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

À la demande du Secrétariat, dès mars 2007, des indicateurs de performance ont été définis pour chacune des mesures par les ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le plan d'action. Dans la mesure du possible et selon les données disponibles, ces indicateurs mettent l'accent sur les résultats tangibles des actions et leurs effets sur la clientèle. Dans plusieurs cas, les indicateurs servent à vérifier la réalisation de gestes concrets (dépôt d'une étude, mise sur pied d'un comité de travail, diffusion d'une campagne de sensibilisation, par exemple).

En complément au présent bilan, le document statistique *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : Faits saillants* est déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2010. Il fait état de la progression de la situation des femmes et des hommes au Québec grâce au suivi de plusieurs indicateurs sociaux et permet de mesurer certaines retombées de l'action gouvernementale ainsi que d'autres facteurs externes.

En avril 2008 et 2009, le SCF a obtenu, au moyen de fiches de transmission officielles, des résultats annuels pour chacune des actions de la part des ministères et organismes participants. Au printemps 2010, un dernier exercice de transmission des résultats a été finalisé. Cette fois, le SCF a recueilli les résultats triennaux finaux de chacune des mesures, pour constituer le présent bilan au bénéfice du public. Chaque ministère et organisme demeure responsable de la qualité et du degré de précision de l'information donnée dans le présent rapport.

Pour offrir tout le soutien requis dans la démarche de reddition de comptes, le SCF a tenu, en février et en octobre 2007, des rencontres de suivis distinctes pour chacune des orientations de la politique, auxquelles ont participé des professionnelles et professionnels des ministères et organismes gouvernementaux concernés. Cette formule a ensuite fait place à une rencontre annuelle portant sur la reddition de comptes et réunissant simultanément les responsables ministériels concernés par toutes les orientations de la politique. De telles rencontres annuelles ont été tenues en mars 2009 et en janvier 2010.

Le sujet de la reddition de comptes du plan d'action a aussi été abordé à plusieurs reprises aux rencontres du réseau gouvernemental des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en mars 2008. De janvier 2007 à mars 2010, sept rencontres régulières du réseau des responsables ont été tenues.

Depuis mars 2007, le Secrétariat du Conseil du trésor a inscrit la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes au chapitre des « Autres exigences » dans le *Document de soutien à la production du Rapport annuel de gestion*. Les ministères et organismes engagés dans la politique et le plan d'action doivent depuis rendre compte de leurs actions en matière d'égalité dans leur rapport annuel de gestion.

## 2 INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE

Le gouvernement s'est doté d'outils susceptibles de bien ancrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'appareil de l'État. Sept instruments de la gouvernance étaient identifiés dans le plan d'action 2007-2010 :

- les structures organisationnelles;
- trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes;
- l'analyse différenciée selon les sexes;
- un système de reddition de comptes;
- une commission parlementaire triennale;
- des partenaires engagés pour l'égalité;
- des prix de reconnaissance.

Dans les pages qui suivent, nous exposons ce qui a été réalisé pour chacun de ces instruments, à l'exception de la commission parlementaire, qui sera ultérieure au présent bilan. Le système de reddition de comptes est pour sa part abordé dans la section « Méthodologie et système de reddition de comptes ». En plus des sept instruments identifiés, nous avons cru bon de rappeler le rayonnement du Québec à l'international en matière d'égalité pendant la période du plan d'action. En effet, cet élément était identifié comme un aspect important de la gouvernance dans la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

### 2.1 Les structures organisationnelles

Plusieurs structures organisationnelles assistent le gouvernement dans son devoir d'agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes : le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine et son réseau gouvernemental de responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le Conseil du statut de la femme. Le gouvernement a maintenu ces structures, conformément à son engagement.

#### 2.1.1 LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Les responsabilités de la ministre en matière de condition féminine et d'égalité entre les sexes ont été inscrites dans la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, adoptée en juin 2006. Ce geste a institué une ministre titulaire de la Condition féminine et a consacré son mandat dans la loi. Les responsabilités en matière de condition féminine et d'égalité ont été transférées par décret à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en avril 2007.

Plus précisément, l'article 3.2 de la Loi confie à la ministre les responsabilités suivantes :

1. **Consolider l'intervention gouvernementale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des droits des femmes.**
2. **Favoriser l'atteinte effective de cette égalité, notamment par l'élimination de la discrimination systémique envers les femmes.**
3. **Sensibiliser, encourager et soutenir les instances nationales, régionales et locales afin que cette égalité et le respect des droits des femmes soient pleinement pris en compte dans leurs actions.**
4. **Veiller à la progression effective de cette égalité.**
5. **Susciter la participation de la population à l'atteinte de cette égalité et au respect des droits des femmes et encourager la réalisation d'actions à cette fin.**

### **2.1.2 LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

Le Secrétariat à la condition féminine relève depuis avril 2007 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il assure la cohérence des actions gouvernementales en matière d'égalité et assume la coordination du plan d'action gouvernemental pour l'égalité. Pour ce faire, il coordonne le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui rassemble plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Le réseau et ses membres participent à la mise en œuvre et à la reddition de comptes des engagements du plan d'action dans les différents ministères et organismes gouvernementaux.

De plus, le SCF fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre de la Condition féminine. Il appuie notamment la ministre dans l'application de son mandat légal de sensibilisation et de soutien auprès des instances nationales, régionales et locales afin qu'elles prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs actions. Dans cet objectif, le SCF s'est donné comme mandat de régionaliser la politique pour l'égalité et son plan d'action. En mars 2008, il s'est doté d'une unité régionale, afin de soutenir les directions régionales du MCCCCF dans l'actualisation du volet condition féminine de la mission ministérielle dans les 17 régions du Québec.

Le Secrétariat veille également au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale dans le domaine de l'égalité des sexes.

### **2.1.3 LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

Le Conseil du statut de la femme, créé en 1973, a pour mandat d'effectuer des études et d'aviser la ministre sur tout sujet se rapportant à l'égalité ou au respect des droits des femmes. Le Conseil contribue également au rayonnement du Québec sur la scène internationale par la publication d'études, la participation à des missions et l'accueil de délégations étrangères.

Le Conseil a longtemps été le seul organisme du gouvernement à assurer en région une expertise en matière d'égalité entre les femmes et les

hommes et en condition féminine. Puisque le Secrétariat à la condition féminine a mis en place une équipe régionale qui coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil a jugé opportun de réaménager son offre régionale. De plus, comme plusieurs ministères et organismes, le Conseil fait face à des enjeux importants en matière de ressources humaines et financières qui l'ont amené à développer de nouvelles stratégies afin de consolider ses activités en région. Le personnel de l'équipe régionale du CSF est donc regroupé depuis le printemps 2010 dans quatre bureaux, chacun proposant son expertise sur un territoire couvrant trois à cinq régions.

## 2.2. Trois approches pour agir sur l'égalité<sup>2</sup>

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* prévoit trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes :

- l'approche spécifique;
- l'approche transversale;
- l'approche sociétale.

La mise en œuvre du plan d'action 2007-2010 s'appuyait sur ces approches pour agir sur tous les fronts afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

L'approche spécifique permet de poursuivre l'ensemble des actions ciblant les femmes et permettant de corriger tant des inégalités liées au sexe que la discrimination systémique dont celles-ci sont encore victimes. L'approche transversale permet de prévenir les inégalités que pourrait créer l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens. L'analyse différenciée selon les sexes est l'outil par excellence de cette approche. Enfin, avec l'approche sociétale, le gouvernement mise sur la participation des hommes et des femmes ainsi que de partenaires qui agissent dans des milieux les plus divers pour l'appuyer dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le plan d'action gouvernemental présentait 35 actions qui relèvent de l'approche spécifique. Le recours à cette approche est relevé principalement dans les orientations qui concernent l'égalité économique, la santé, la violence faite aux femmes et l'accès des femmes aux instances.

Dix-sept actions misaient surtout sur l'approche sociétale et tentaient de rallier tous les acteurs sociaux à l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

<sup>2</sup> La classification des actions selon les différentes approches a été faite en incluant les soixante-trois actions ainsi que quatre instruments de la gouvernance (l'analyse différenciée selon les sexes, la commission parlementaire, le partenariat et les prix de reconnaissance). Les autres instruments (les structures organisationnelles, les trois approches et la reddition de comptes) ne se prêtaient pas à ce type de classification. Les actions complémentaires non prévues initialement au plan d'action ne sont pas comprises dans le compte.

Ces actions se trouvent principalement dans l'orientation conciliation travail-famille où différents partenaires, tels le milieu régional et les milieux de travail, sont ciblés. Certains instruments de la gouvernance, comme le partenariat et le Prix Égalité, relèvent également de cette approche. Quelques mesures visaient la participation des hommes à l'égalité en favorisant le décloisonnement des tâches selon le sexe par leur engagement accru dans la cellule familiale ou leur meilleure insertion dans des rôles attribués traditionnellement aux femmes, comme l'enseignement ou le soin aux personnes.

Quatorze actions peuvent être associées à la fois aux approches spécifique et sociétale. Les actions qui portaient sur la lutte aux stéréotypes et sur l'hypersexualisation en sont de bons exemples. Les stéréotypes sexuels ont des effets négatifs plus marqués sur les femmes et le gouvernement agit dans ce domaine principalement pour améliorer la situation des filles et des femmes. Par contre, l'approche utilisée est éminemment sociétale, puisqu'elle mise sur la sensibilisation des filles et des garçons aux rapports égalitaires. De même, bien que la problématique de la violence faite aux femmes soit spécifique, le gouvernement a eu recours à certains moments à l'approche sociétale pour sensibiliser toute la population, femmes et hommes, à dénoncer ce fléau social. Enfin, pensons à la conclusion d'ententes régionales en matière d'égalité qui a responsabilisé plusieurs acteurs locaux et régionaux, et qui a conduit très souvent à la mise en œuvre d'actions spécifiques.

L'utilisation de l'approche transversale s'est concrétisée dans les travaux d'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes au sein des pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales.

### 2.3. L'analyse différenciée selon les sexes

Le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, adopté à Beijing en 1995 par plus de 180 États et gouvernements, prévoit l'intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les programmes et politiques des gouvernements, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe.

De 1997 à 2004, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a fait l'objet d'une expérimentation au gouvernement du Québec, grâce à neuf projets réalisés dans sept ministères, et a conduit à la publication d'un rapport en 2005. La politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* donne un nouveau souffle à l'ADS. Le principal objectif est d'inciter les ministères et organismes ainsi que certaines instances locales ou régionales à recourir à l'ADS dans le processus de prise de décision.

Pour y arriver, le SCF a développé des outils et des activités en matière d'ADS qui visent à prévenir ou à réduire les inégalités entre les femmes

et les hommes. Dans la très grande majorité des problématiques analysées – que ce soit dans les domaines de l'économie, de la santé, du transport, etc. –, les inégalités identifiées touchent les femmes. Souvent, ces inégalités découlent de discrimination systémique, mais pas dans toutes les situations.

Par exemple, une ADS réalisée en matière de décrochage scolaire met en perspective que les jeunes garçons et les jeunes filles décrochent pour des raisons différentes et dans des proportions différentes aussi. Pour augmenter le taux de diplomation, il pourra être opportun de mettre en place des mesures qui tiennent compte des besoins et des réalités différenciés des jeunes filles et des jeunes garçons.

L'ADS ne signifie pas un traitement symétrique des problématiques identifiées pour les femmes et pour les hommes. Cela suppose que dans la majorité des situations, des mesures spécifiques s'adressant aux femmes seront proposées et que dans d'autres situations, des mesures seront proposées aux femmes et aux hommes.

### **2.3.1 LES PROJETS DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans au moins quinze projets d'envergure en lien avec la mission des ministères et des organismes.

Au cours des années 2007-2008 et 2008-2009, douze projets ont été proposés formellement. Au cours de la période 2009-2010, d'autres engagements des ministères et des organismes ainsi que trois projets dans des conférences régionales des élus et un à la Ville de Montréal permettent de dépasser la cible visée de quinze projets et d'atteindre un total de dix-neuf au 31 mars 2010. En juin 2010, les résultats passent de 19 à 34 projets ADS. En effet, *Le plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015: le Québec mobilisé contre la pauvreté* a reçu l'engagement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de plusieurs ministères afin d'intégrer l'ADS dans quinze mesures.

Un autre projet d'ampleur gouvernementale intègre l'ADS: il s'agit de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, lancée en 2009 par le ministère de la Justice. Cette dernière prévoit, parmi ses choix stratégiques, la documentation du phénomène de l'homophobie ainsi que des problématiques particulières de certains groupes, en favorisant la collecte de données statistiques et la recherche. « L'enrichissement des connaissances permettra de mieux comprendre les différences entre les femmes et les hommes et de proposer des solutions adaptées à leurs réalités et à leurs besoins respectifs », peut-on lire à la page 25 de la Politique.

Un autre choix stratégique de cette politique est de « favoriser l'adaptation des services publics », notamment par la sensibilisation des intervenantes et intervenants. La politique reconnaît qu'il importe de voir à ce que ces

personnes sur le terrain répondent aux besoins différenciés des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres. En ce qui concerne le soutien à l'action communautaire, il est également prévu de s'assurer de donner accès aux ressources de façon équitable pour répondre aux besoins différenciés des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres. Le plan d'action découlant de cette politique devra également tenir compte de l'ADS.

Au MCCCCF, l'évaluation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics a été réalisée en 2008-2009 à la lumière de l'ADS et figure parmi les projets compilés par le SCF. Cette politique, qui existe depuis 1961, prévoit qu'une partie du budget de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site public doit être réservée à la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art actuel conçues spécifiquement pour ce lieu. L'évaluation réalisée a notamment démontré que de 1995-1996 à 2006-2007, 48,9% des personnes choisies dans le fichier des artistes pour faire des œuvres d'art public étaient des femmes et 51,1%, des hommes.

Le MICC a ciblé, dans un premier temps, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) pour appliquer l'ADS dans le cadre du renouvellement de l'entente ainsi que la politique gouvernementale *La diversité: une valeur ajoutée* et le plan d'action qui s'y rattache. Le MICC a maintenant six projets ADS identifiés et son action en ce domaine est appuyée par toute une équipe de conseillères et conseillers ADS ainsi que de formateurs et formatrices. La sensibilisation, la formation et l'accompagnement du SCF ont facilité la systématisation de l'ADS au MICC.

En 2009, ce ministère s'est doté d'un Plan directeur 2009-2012, intitulé *Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques du MICC*, et d'un plan d'action 2009-2010 qui en découle. Il a ensuite mis sur pied un comité, coordonné par le secrétariat général et composé de personnes représentant plusieurs directions, afin de veiller à leur mise en œuvre. Tel qu'annoncé dans ce plan d'action ministériel, le Cadre de référence en évaluation de programme du MICC, adopté en juillet 2009, prévoit maintenant la prise en considération de l'analyse différenciée selon les sexes dans tous les travaux d'évaluation.

Soulignons par ailleurs que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'est doté, en avril 2009, d'une règle de gestion relative à l'utilisation de l'ADS dans les interventions ministérielles. Selon cette règle, tous les gestionnaires sont tenus d'intégrer l'ADS dans l'élaboration des projets de loi et de règlements, des politiques, des plans d'action et des programmes qui touchent la population étudiante et le milieu du loisir et du sport. En 2009, trois projets ont été analysés en tenant compte de l'ADS.

De plus, un projet majeur intitulé *Analyse différenciée selon les sexes des parcours scolaires au collégial et mesures favorisant la réussite scolaire* a été présenté par le MELS. Il traite des performances scolaires différenciées

selon le sexe au collégial, des choix scolaires des filles et des garçons dans cet ordre d'enseignement, des inégalités sur le marché du travail, et des facteurs explicatifs de ces constats, tels l'engagement différent par rapport aux études collégiales, les manières d'apprendre et les valeurs accordées aux études collégiales selon le sexe ainsi que les difficultés scolaires éprouvées dans certaines matières par les filles et les garçons. L'étude devrait être disponible en 2011.

Le ministère des Transports (MTQ), quant à lui, s'est doté d'un *Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2009-2012*. La première orientation de ce plan contient un objectif intitulé: « Prendre en compte les effets distincts, sur les femmes et les hommes, des mesures, programmes, politiques, plans d'action ou activités liés à la mission du MTQ. » Dans ce cadre, le ministère des Transports a réalisé, avec le concours du SCF, plusieurs activités de sensibilisation et de formation. Il a aussi prévu de colliger des données sexuées et de réaliser une étude selon l'ADS. Son principal projet ADS porte sur l'évaluation de l'implantation des programmes d'aide au transport collectif régional et au transport collectif des personnes.

Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été le premier ministère à se doter d'une formation sur l'ADS adaptée à son secteur, en 2005. Cette formation a fait l'objet d'une mise à jour en 2008-2009, afin d'y intégrer des données plus récentes et de renforcer le volet expérimentation de l'ADS en développant des exercices portant sur différentes problématiques en lien avec la santé et le bien-être. Cette formation est destinée au personnel du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux.

De plus, le MSSS a intégré l'ADS au *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, dans le cadre d'une démarche lancée en 2008. Globalement, ce plan d'action vise à bien circonscrire la réalité de l'itinérance selon les différents sous-groupes en présence, soit les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes âgées, les autochtones et les personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Des efforts particuliers ont été faits pour documenter les réalités différenciées des femmes et des hommes face à l'itinérance. Il est important de mentionner que la disponibilité de données ventilées récentes constituait une limite importante à l'approfondissement de ce portrait différencié; les dernières données ont en effet été recueillies lors du dénombrement de 1996-1997.

Les différences entre les réalités féminines et masculines en itinérance ont été inscrites dans la liste des points retenus comme marquants pour orienter l'action (voir la page 20 du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*). Il a aussi été convenu que l'ADS ne serait pas intégrée systématiquement à toutes les mesures, mais plutôt que l'équipe responsable du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* et les personnes-ressources en ADS au MSSS déterminent des actions pouvant faire l'objet d'une ADS. Il est notamment prévu de mettre à jour le portrait de l'itinérance au Québec et d'approfondir les connaissances sur les caractéristiques des personnes en situation d'itinérance.

Bien qu'elle ne figure pas dans la liste des projets ADS dénombrés précédemment, il importe de mentionner la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* qui a introduit dans l'orientation « Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques » l'affirmation que toutes les organisations devraient inscrire l'ADS dans leur gestion afin de faire évoluer notre société vers l'objectif d'égalité recherché.

Le SCF joue un rôle-conseil, de soutien et d'accompagnement, mais le degré d'intégration de l'ADS et les décisions tout au long du processus appartiennent aux autorités responsables du projet. Certains projets identifiés dans un premier temps par les autorités ont été délaissés par la suite et ne figurent plus sur la liste du SCF. La faible disponibilité de données sexuées, la pertinence ou la complexité du projet sont quelques raisons à la base de cette décision.

### **2.3.2 LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

Des outils et des activités de sensibilisation ont été développés en 2007 afin de soutenir l'implantation de l'ADS dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales. Un guide synthèse et un dépliant sur l'ADS sont disponibles en format papier ainsi qu'en fichier électronique dans la section « Publications » du site [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca). L'offre de service concernant les activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en matière d'ADS et de rédaction épïcène a été lancée en novembre 2007 et des activités ont eu lieu dans les ministères, les organismes, les conférences régionales des élus (CRE) et les grandes villes.

Le SCF, par le biais de l'École nationale d'administration publique (ENAP), a réalisé plus de 165 activités auprès de 1 512 personnes, soit 124 activités en matière d'ADS (1 049 personnes) et 41 activités en matière de rédaction épïcène (339 personnes).

Un réseau de formatrices et formateurs en matière d'ADS a été créé et deux rencontres ont eu lieu en 2009-2010 afin de partager les expériences et de renforcer les capacités. Au 31 mars 2010, six CRE ont du personnel de formation en matière d'ADS qui font partie intégrante des ententes spécifiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, quinze activités en matière d'ADS auprès de 144 personnes ont eu lieu au niveau régional au cours de l'année 2009-2010 en plus de celles mentionnées au point précédent.

Des rencontres des comités directeurs et interministériels sur l'ADS ont eu lieu, sous la coordination du SCF. Le comité directeur réunit des hauts fonctionnaires du MCCC, du MELS, du MAMROT, du MICC, de l'ISQ, du MCE (Comité ministériel de développement social, éducatif et culturel) et du SCT. Les membres du comité directeur ont adopté le plan d'action sur l'ADS 2007-2010 et ont validé la séance de sensibilisation s'adressant aux hautes autorités et aux gestionnaires. Quant au comité interministériel sur l'ADS, ses membres ont participé à la validation du plan d'action sur l'ADS

ainsi que des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS. Par la suite, les différentes rencontres ont permis d'échanger sur l'évolution des projets ADS, de partager les expériences vécues et d'exprimer les besoins de soutien et d'accompagnement afin que le SCF y réponde le mieux possible.

Un montant de près de 575 000 \$ a été consacré par le MCCCCF à l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes en trois ans.

## 2.4. Des partenaires engagés pour l'égalité

La politique et le plan d'action 2007-2010 prévoyaient susciter l'engagement de partenaires qui pourraient, dans leur sphère de compétence respective, faire des gestes significatifs pour la progression de l'égalité. Des partenariats ont ainsi été développés avec les milieux municipal et régional, avec l'industrie de l'image, ainsi qu'avec le milieu de l'éducation.

### 2.4.1 PARTENARIAT RÉGIONAL

Une vision de régionalisation a été adoptée pour assurer le déploiement, à l'échelle des régions, de l'action en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des liens ont été établis avec les partenaires régionaux dès octobre 2007, alors qu'une rencontre a été organisée avec les responsables du dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des conférences régionales des élus, dans le but de consolider et de soutenir leurs actions en matière d'égalité. Le partenariat s'est officialisé, au cours de l'année 2007-2008, avec la signature d'ententes spécifiques ou administratives pour une durée de trois ans (2007-2010) avec les 21 CRE et leurs partenaires afin de permettre la réalisation d'actions concertées au niveau local et régional pour faire progresser l'égalité. Des ententes ont également été signées avec les Tables régionales de concertation en condition féminine et leur Réseau, qui travaillent à sensibiliser les divers acteurs régionaux et locaux à leur responsabilité en matière d'égalité. (Voir les pages 84 et 85 du présent rapport pour plus de détails.)

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010, le MCCCCF a tenu 19 Journées régionales Égalité, sous le thème *Ensemble, faisons rayonner l'égalité*, couvrant l'ensemble du territoire québécois. Ces rencontres ont été organisées par le SCF en association avec les directions régionales du MCCCCF et en collaboration avec les Tables régionales de concertation en condition féminine et leur Réseau. Cette initiative est détaillée aux pages 85 et 86.

Deux projets pilotes de comités interministériels en égalité découlant de la Conférence administrative régionale (CAR), communément appelés CAR-Égalité, ont été mis sur pied au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent pour réunir les ministères et organismes impliqués dans le plan d'action gouvernemental pour l'égalité afin qu'ils harmonisent leurs interventions. La CAR est une instance qui permet la concertation des ministères et organismes gouvernementaux, notamment lors de la mise en œuvre des politiques et des actions à l'égard du développement régional, afin d'en promouvoir une vision intégrée et cohérente.

En matière d'analyse différenciée selon les sexes, la mise sur pied d'un comité formé de huit CRE a permis d'élaborer un outil visant l'intégration de l'ADS dans le processus d'attribution de subventions des différents fonds des CRE.

#### **2.4.2 PARTENARIAT MUNICIPAL**

Une rencontre réunissant une quarantaine de municipalités, organisée en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'une rencontre avec la directrice générale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont permis de soutenir des initiatives en matière d'égalité dans les municipalités du Québec.

De plus, le MCCCCF copréside avec le MAMROT la Table Femmes et politique municipale, qui réunit plusieurs partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et associatifs qui poursuivent l'objectif d'intéresser les femmes à la politique municipale. En vue des élections de 2009, le SCF a d'ailleurs tenu un colloque, sous le thème *Un conseil : ça prend des elles!*, le 2 décembre 2008. Quelque 140 femmes y ont participé. Ces mesures sont détaillées aux pages 80 et 81 du présent document.

Afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles, des ententes triennales, pour la période 2008-2011, ont été signées avec six villes dans le cadre du programme *Partager une culture égalitaire*. (Voir les pages 41 et 42 pour plus d'information sur ces mesures.)

En matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS), un contrat a été signé avec l'UMQ pour soutenir des formations sur l'ADS pour leurs membres.

Dans le cadre du plan d'action, un montant de près de 216 000 \$ a été investi par le MCCCCF pour le partenariat régional et municipal, en plus de l'investissement relié aux Journées régionales Égalité et aux ententes avec les CRE.

#### **2.4.3 PARTENARIAT AVEC L'INDUSTRIE DE L'IMAGE**

La mise sur pied d'un comité de travail regroupant une trentaine d'acteurs du gouvernement et de l'industrie de l'image, c'est-à-dire des milieux de la mode, de la publicité, des médias et de la musique, a permis l'élaboration de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée qui a été lancée le 16 octobre 2009. Cette dernière engage les membres du comité à faire la promotion de la diversité corporelle comme moyen d'influencer sur les normes socioculturelles de beauté. Ce comité ainsi qu'un sous-comité créé en soutien travaillent à définir les moyens assurant la mise en œuvre et la pérennité de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée. Cette mesure est détaillée à la page 37 du présent rapport.

#### 2.4.4 PARTENARIAT AVEC LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Le MCCCCF a incité le milieu des services de garde et les établissements scolaires à agir pour une meilleure promotion des modèles et des comportements égalitaires auprès des jeunes. En collaboration avec le MFA, le MCCCCF a réalisé des groupes de discussion dans des établissements de services de garde afin de mieux saisir la compréhension de l'éducation aux rapports égalitaires des éducatrices et éducateurs. Par la suite, des séquences ont été filmées dans quatre établissements en vue de préparer un outil visant la promotion des rapports égalitaires.

En partenariat avec le MELS et le SAA, le MCCCCF a lancé en 2008-2009 des appels de projets visant la promotion des rapports égalitaires entre les filles et les garçons auprès des commissions scolaires ainsi que des organismes éducatifs autochtones. L'exercice a été répété en 2009-2010, cette fois auprès des établissements scolaires primaires et secondaires, ainsi que des organismes éducatifs autochtones. Ces mesures sont détaillées aux pages 35 et 36 de ce document.

### 2.5. Des prix de reconnaissance

Créé dans la foulée de la politique gouvernementale pour l'égalité, le Prix Égalité a été mis sur pied par le SCF en 2007. Ce concours récompense les projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Les projets admissibles sensibilisent tous les acteurs sociaux ou encore agissent sur les problématiques qui touchent les femmes et qui entravent l'atteinte de l'égalité. Le Prix comporte six catégories, qui reprennent les grandes orientations de la politique : 1) Modèles et comportements égalitaires; 2) Égalité économique; 3) Conciliation travail-famille; 4) Santé; 5) Prévention de la violence; 6) Pouvoir et régions.

Plusieurs moyens de promotion ont été mis en place à l'automne 2007, 2008 et 2009 pour promouvoir l'appel de candidature : communiqués de presse, affiches, dépliants, pages Web, bannières Web, etc. Le dépliant, notamment, a été largement distribué chaque année à l'Assemblée nationale, dans la fonction publique, les commissions scolaires, les agences de la santé et des services sociaux, les conférences régionales des élus, les groupes de femmes, les organismes communautaires Famille ainsi que dans certains syndicats, entreprises, municipalités, etc. Pour la troisième édition du concours, des publicités ont été diffusées dans les journaux locaux et sur le réseau Rock Détente. Un partenariat média a d'ailleurs été développé avec Astral média. Deux autres partenaires, soit Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec, ont également contribué financièrement.

Soixante-cinq projets ont été reçus dès la première édition. Trente ont été déposés l'année suivante et 58 la troisième année. Ces candidatures sont issues de toutes les régions du Québec, à l'exception du Nord-du-Québec.

Les trois galas du Prix Égalité, tenus en mars 2008, 2009 et 2010 à Québec, ont permis de récompenser au total, après analyse des jurys, 54 projets finalistes et 18 projets lauréats provenant de treize régions du Québec. Chaque gala a réuni de 180 à 200 personnes, issues de milieux divers, ainsi que de nombreuses personnalités politiques. Une bourse de 1 000 \$ ainsi qu'un trophée ont été remis à chaque organisation lauréate.

Un cahier souvenir, des publicités dans les journaux locaux, un communiqué de presse ainsi que des pages Web ont été développés après chaque édition du concours pour souligner l'excellence des équipes finalistes et lauréates. Le cahier souvenir est distribué annuellement à quelque 1 500 exemplaires. Les médias régionaux se montrent très souvent ouverts à parler des organismes lauréats de leur région, ce qui permet une belle couverture de presse et favorise l'essaimage des bonnes pratiques.

Voici des exemples d'organismes et de projets lauréats du Prix Égalité :

- catégorie Modèles et comportements égalitaires 2008 : le magazine *Authentik* de la Maison des jeunes Bordeaux-Cartierville, à Montréal;
- catégorie Santé 2009 : l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour l'Unité mobile de mammographie SARA;
- catégorie Pouvoir et régions 2009 : la Ville de Lévis pour sa politique de rédaction non sexiste;
- catégorie Conciliation travail-famille 2010 : le Cégep de Limoilou, à Québec, avec le programme *Parents-Études*;
- catégorie Prévention de la violence 2010 : la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), de Montréal, qui dénonce l'industrie de la prostitution.

La réalisation de trois éditions du Prix Égalité a demandé un investissement du MCCCCF d'un peu plus de 357 000 \$.

## 2.6. Le rayonnement du Québec sur la scène internationale

Le Québec est reconnu comme l'un des chefs de file en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la scène internationale. À ce titre, le gouvernement entendait, pour la période du plan d'action, continuer à promouvoir son expertise en matière d'égalité, maintenir une vision d'ensemble des thèmes prioritaires discutés et connaître les tendances qui se dessinent à l'international afin d'orienter son action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement a pris part à plusieurs activités internationales qui ont contribué au rayonnement du Québec, que ce soit dans le cadre de forums multilatéraux, de missions ministérielles à l'étranger, par la rencontre de délégations provenant d'autres pays ou grâce à des rencontres internationales.

## 2.6.1 FORUMS MULTILATÉRAUX

### La Commission de la condition de la femme (CCF)

La Commission de la condition de la femme (CCF) est un organe de l'Organisation des Nations Unies qui se réunit chaque année pendant au moins huit jours et dont l'essentiel des travaux consiste à établir des normes universelles visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Étant souvent interpellé par les sujets à l'ordre du jour, le Québec participe régulièrement aux travaux de la CCF, au sein de la délégation canadienne, comme ce fut le cas en 2007, 2008, 2009 et 2010, pour l'événement « Beijing + 15 ».

### Beijing + 15

La mise en œuvre de la déclaration et de la Plateforme de Beijing, issues de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (1995), soulève essentiellement des problématiques qui relèvent des provinces. Pour cette raison, au fil des ans, le gouvernement du Québec a participé aux travaux internationaux relatifs à la Plateforme de Beijing.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 12 mars 2010, dans le cadre de la 54<sup>e</sup> session de la CCF, a eu lieu l'examen de l'application de Plateforme de Beijing, quinze ans après son adoption. La délégation québécoise était dirigée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Christine St-Pierre.

Cette rencontre aura notamment permis de participer aux discussions de haut niveau concernant la mise en œuvre de la Plateforme de Beijing ainsi qu'à l'élaboration et l'adoption d'une déclaration francophone sur les violences faites aux femmes et leur caractère inacceptable lors d'une Rencontre de concertation francophone organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

### La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Le Québec a également participé, au sein de la délégation canadienne, à l'examen des sixième et septième rapports du Canada relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui a eu lieu à Genève, le 22 octobre 2008, devant le Comité de l'Organisation des Nations Unies chargé de cette question.

Dans ses observations finales, ce comité a spécifiquement félicité le Québec pour son régime d'assurance parentale qui offre un congé généreux aux parents lors de la naissance d'un enfant. Ce comité d'examen a par ailleurs été heureux de noter qu'une partie de ce congé parental était réservée à l'usage des pères, et que le nombre d'hommes qui en bénéficiaient était en augmentation.

### **Le Bureau international du travail (BIT)**

Le Québec a également participé, en tant que porte-parole canadien, à la 98<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à Genève, du 2 au 10 juin 2009. Plus particulièrement, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a contribué à l'adoption du rapport issu de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, intitulé *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*.

### **Le Projet d'appui au renforcement de la gestion publique (PARGEP)**

Un protocole d'entente a été signé entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Haïti pour la mise en œuvre du Projet d'appui au renforcement de la gestion publique (PARGEP). Ce projet met à la disposition du gouvernement haïtien l'expertise des services publics québécois et vise à renforcer la capacité de l'administration haïtienne.

Le MCCCCF participe à ce projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Plus particulièrement, sa participation concerne les mécanismes de coordination et d'institutionnalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin, notamment, de permettre au ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) de la République d'Haïti de mieux jouer son rôle ministériel en matière de condition féminine et de faciliter l'élaboration d'une politique gouvernementale en la matière.

### **2.6.2 LES MISSIONS MINISTÉRIELLES**

Au cours de la période 2007-2010, la ministre québécoise de la Condition féminine a effectué plusieurs missions à l'étranger, profitant de l'occasion pour faire des rencontres avec des représentantes et représentants politiques responsables de la condition féminine des pays visités. La ministre s'est ainsi enquis des pratiques exemplaires, notamment de la France, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni et de l'Italie, afin éventuellement de s'en inspirer. C'est d'ailleurs à la suite de sa mission en France que la ministre a donné le coup d'envoi des travaux de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée.

### **2.6.3 RENCONTRES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**

Pour plusieurs pays qui désirent développer des politiques et programmes en matière de condition féminine, le Québec représente une source d'inspiration. Depuis le début de la mise en œuvre de la politique, le SCF a ainsi reçu une dizaine de délégations étrangères (Mali, Serbie, Vietnam, etc.) qui désiraient s'entretenir de divers aspects des travaux québécois.

### **2.6.4 RENCONTRES INTERNATIONALES**

Le Québec a également organisé ou assisté à quelques rencontres internationales d'envergure au cours des trois dernières années. Par exemple, il a été l'un des coorganisateur de la rencontre internationale « Du dire au faire : l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone », qui a eu lieu à Québec du 10 au 13 septembre 2008. Tenu dans le cadre des manifestations spéciales entourant le XII<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, cet événement a rassemblé environ 130 participantes et participants provenant de la majorité des pays de la Francophonie. L'objectif du comité organisateur était de consolider la détermination de la communauté francophone en faveur de mesures concrètes pour l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir d'action des femmes.



## 3 ORIENTATIONS

L'analyse de la situation socioéconomique des femmes et des différents indicateurs permettant de mesurer les écarts entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes a guidé le gouvernement dans le choix des secteurs d'intervention. Les six orientations retenues, ou principaux champs d'action de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et du plan d'action gouvernemental 2007-2010, sont les suivantes :

- Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires;
- Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes;
- Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes;
- Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie;
- Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Nous présentons dans les pages qui suivent les efforts déployés par le gouvernement dans chacune de ces orientations, qui contiennent plusieurs sous-objectifs.

### ORIENTATION 1

#### Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Les stéréotypes, qui perpétuent la division sexuelle et sexiste des rôles sociaux, sont encore présents dans les mentalités. De nouveaux phénomènes, comme la sexualisation de l'espace public, inquiètent également vu leur incidence sur les rapports amoureux des jeunes.

Par la première orientation du plan d'action, intitulée « Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires », le gouvernement a contribué à favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes ainsi que l'exercice égalitaire du rôle parental. Il convie également les milieux de l'éducation, de la culture, des médias et du sport à participer à l'évolution des mentalités par la présentation de modèles égalitaires. Les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes, qui sont chères aux Québécoises et Québécois, doivent également être mises de l'avant auprès des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants.

##### 1.1 FAVORISER UNE SOCIALISATION NON STÉRÉOTYPÉE DES JEUNES

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour contrer les stéréotypes.

## **Documenter la question**

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a rendu publique, le 10 janvier 2010, l'étude *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, qui vise l'élargissement de nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels. À la lumière de cette étude, le CSF conclut que les stratégies les plus pertinentes sont celles qui suscitent une prise de conscience de l'arbitraire et des limites imposées aux femmes et aux hommes par la division sociale des sexes, en même temps qu'elles promeuvent des attitudes et des comportements égalitaires.

Dans le but de connaître les perceptions et préoccupations de jeunes Québécoises et Québécois en matière d'égalité des sexes, le CSF a aussi mis sur pied un groupe de travail mixte composé de quatre femmes et de deux hommes âgés de quinze à trente-cinq ans. Ce groupe de travail a piloté à travers le Québec, entre 2006 et 2008, des consultations qui se sont déroulées en trois phases. La première a été l'occasion de rencontrer ou de joindre via Internet les jeunes du deuxième cycle du secondaire; la deuxième visait les jeunes du postsecondaire; et la troisième s'adressait aux jeunes travailleurs.

À la suite de ces consultations, le rapport *Regards de jeunes sur l'égalité* a été diffusé le 10 septembre 2009. Différentes perceptions quant à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes se dégagent des propos des jeunes qui ont participé à la consultation.

Concernant le phénomène de la sexualisation de l'espace public, le CSF a lancé, en juin 2008, l'avis *Le sexe dans les médias, obstacle aux rapports égalitaires*. Dans cet avis, le CSF démontre le rôle majeur que jouent les médias dans le façonnement des modes et des normes sociales et leur effet sur les jeunes. Il fait plusieurs recommandations pour contrecarrer l'influence des médias sur la population adolescente, dans une recherche de sexualité égalitaire.

## **Promouvoir les rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a poursuivi les efforts pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes et promouvoir les rapports égalitaires à tous les ordres d'enseignement. Par exemple, la démarche d'évaluation et d'approbation du matériel didactique permet de s'assurer que le matériel présenté par les maisons d'édition représente adéquatement la diversité de la société québécoise et qu'il est exempt de discrimination et de sexisme. Cette évaluation rigoureuse est faite par le Bureau d'approbation du matériel didactique du MELS à l'aide de la grille d'évaluation des aspects socioculturels. Le processus d'examen des contenus du matériel didactique québécois est d'ailleurs cité en exemple à l'échelle internationale.

Le Comité interministériel pour l'harmonisation des productions éducatives examine pour sa part les diverses autres productions conçues par les ministères et organismes gouvernementaux qui sont diffusées dans les écoles.

Le Comité a veillé à ce que les productions éducatives réalisées entre 2007 et 2010 destinées aux intervenantes et intervenants scolaires prennent en considération les valeurs égalitaires. L'ensemble des productions est disponible sur le site [carrefour-education.qc.ca](http://carrefour-education.qc.ca).

Le MELS a fait la promotion du document *Filles et garçons... Accordons-nous!* dans le réseau scolaire entre 2007 et 2010, afin de favoriser son utilisation. Ce guide, publié en 2004, fournit aux enseignantes et enseignants du primaire des idées d'activités pour aborder la thématique des rapports égalitaires entre les sexes, notamment à l'aide de situations d'apprentissage concrètes.

Deux sessions portant sur les rapports égalitaires entre les sexes destinées au personnel scolaire ont aussi été élaborées au cours de l'année scolaire 2006-2007, pour remplacer les cinq sessions précédemment offertes. Le MELS a revu les sessions pour produire des prototypes de situations d'apprentissage et d'évaluation liées aux thématiques en matière d'égalité entre les sexes afin de mieux répondre aux besoins des milieux et de tenir compte des perspectives contenues dans le renouveau pédagogique.

La formation « Rapports égalitaires : agir en leur faveur » permet aux participantes et participants de favoriser l'éducation aux rapports égalitaires de façon générale dans leur école. La formation « Rapports égalitaires : agir pour contrer ce qui les compromet », quant à elle, favorise l'éducation aux rapports égalitaires en ce qui concerne les réalités problématiques qui risquent de compromettre les rapports égalitaires : la violence dans les relations amoureuses des jeunes, le harcèlement sexuel et sexiste en milieu scolaire, les agressions sexuelles chez les jeunes et l'hypersexualisation. Ces deux sessions sont offertes au réseau scolaire depuis septembre 2007 et ont été révisées à l'automne 2008.

Le MELS offre également depuis 2004 des sessions régionales de formation sur la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité dans le contexte du renouveau pédagogique. Les participantes et participants aux sessions du printemps 2007 à l'automne 2009 étaient issus de 53 commissions scolaires, ce qui représente 76 % des 70 commissions scolaires. Le nombre de commissions scolaires ayant délégué des participantes et participants depuis 2004 atteint un total de 67 commissions scolaires, soit une représentation de 96 %.

Le MCCCCF travaille également à faire la promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, de la petite enfance à l'université. Il a consenti un montant de 554 000 \$ sur trois ans à ces actions. Un comité interministériel sur la promotion des rapports égalitaires, coordonné par le SCF, a été réuni à quatre reprises entre 2007 et 2010. Ce comité, composé de personnes représentant le MELS, le MFA, le MSSS et le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), a pour mandat d'assurer la coordination des actions gouvernementales dans ce domaine.

Pour joindre le milieu de la petite enfance, le MCCCCF, en collaboration avec le MFA, a réalisé des groupes de discussion auprès de représentantes et

représentants de services de garde afin de mieux saisir leur compréhension de l'éducation aux rapports égaux. Il a ensuite procédé à un tournage dans quatre établissements et analysé la façon dont y sont vécus les rapports égaux entre les garçons et les filles. Au cours de l'année 2010-2011, les connaissances acquises par ces travaux permettront de développer un outil de promotion des rapports égaux destiné aux services de garde.

Les établissements scolaires primaires et secondaires ainsi que les organismes éducatifs autochtones ont également constitué des cibles pour le MCCC. Ce dernier lançait en 2009-2010, en partenariat avec le MELS et le SAA, la seconde édition de deux appels de projets leur étant destinés. En 2008-2009, quatorze projets de commissions scolaires avaient été financés de même que six projets d'organismes autochtones. En 2009-2010, le MCCC a appuyé dix-neuf projets dans le réseau scolaire et cinq provenant d'organismes autochtones.

Afin de joindre les établissements postsecondaires, l'Université de Montréal développe actuellement un outil, l'« Égalimètre », lequel permettra de faire le diagnostic d'un établissement d'enseignement en matière d'égalité.

Depuis 2007, le MCCC appuie des formations de même que la production d'outils pour contrer l'hypersexualisation. Grâce à ce financement, 53 formations et 7 ateliers de mobilisation des collectivités ont été donnés dans les 17 régions du Québec par le YWCA de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). En tout, 1 384 personnes travaillant auprès des jeunes ont reçu une formation, dont 22 % provenait du milieu scolaire, 49 % du secteur communautaire et 27 % de la santé, des services sociaux et du monde municipal. Les participantes et participants représentaient 641 organismes.

Trois outils pédagogiques ont été créés et distribués à travers le Québec par le YWCA de Montréal dans le cadre du projet « Jeunes et sexualisation : approches novatrices en matière d'intervention » :

- Guide d'accompagnement de l'atelier sur la mobilisation des communautés;
- Trousse d'activité niveau primaire et niveau secondaire;
- Guide d'accompagnement de la formation sur la sexualisation des jeunes.

Le MCCC a également soutenu la diffusion de *Oser être soi-même. Outils didactiques en éducation à la sexualité et la sexualisation précoce auprès des jeunes de 12 à 17 ans*, créé par l'UQAM dans le cadre du projet « Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation ».

En complément aux formations et aux outils, le MCCC a appuyé la production du documentaire *Être ou paraître? Les jeunes face aux stéréotypes sexuels*, produit par l'ONF et s'adressant aux jeunes. La date de parution de ce documentaire est prévue pour l'automne 2010.

## **Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée**

Au Québec, des jeunes ont déposé des pétitions en 2007 et en 2008, demandant au gouvernement d'agir sur les causes sociales de l'anorexie et d'intervenir auprès de l'industrie. Pour ce faire, le MCCCCF a travaillé de concert avec l'industrie de l'image, qui inclut les milieux de la mode, de la publicité, des médias et de la musique. Il a mis sur pied un comité formé de représentantes et représentants de l'industrie de l'image, des ministères concernés ainsi que de personnes expertes. Ce groupe de travail avait pour mandat de rédiger une charte d'engagement volontaire et d'en assurer la pérennité.

La Charte pour une image corporelle saine et diversifiée a été lancée en octobre 2009. Elle vise à :

- promouvoir une image corporelle saine et diversifiée;
- favoriser l'engagement des milieux de la mode, de la publicité, des médias, de la santé, de l'éducation ainsi que du gouvernement;
- encourager la mobilisation de la société autour de l'image corporelle, des problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie.

Les magazines *Cool*, *Châtelaine* et *Elle Québec* ont publié des dossiers sur la Charte et sur l'image corporelle en janvier, février et mars 2010. Les personnes du comité ont réalisé des activités de sensibilisation et d'information afin de faire connaître la Charte auprès des membres de leur secteur respectif. Le microsite [JeSigneEnLigne.com](http://JeSigneEnLigne.com) a permis d'aller chercher le soutien de plus de 15 000 personnes entre le 15 mars et le 12 avril 2010 et de promouvoir l'importance de la diversité corporelle comme moyen d'influence sur les normes socioculturelles de beauté.

Une stratégie de mise en œuvre de la Charte a été définie afin d'orienter l'élaboration d'un plan d'action pour les prochaines années. Les activités du comité de travail de même que celles entourant la promotion de la Charte pour une image corporelle saine et diversifiée totalisent un investissement d'un peu plus de 246 000 \$ du MCCCCF entre 2008 et 2010. Cette action s'est ajoutée aux actions prévues initialement dans le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité.

### **1.2 SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET L'EXERCICE ÉGALITAIRE DU RÔLE PARENTAL**

Reliquat de la division traditionnelle des rôles sociaux selon le sexe, les responsabilités familiales incombent encore davantage aux femmes, même quand elles sont en emploi. Le gouvernement poursuit l'objectif de favoriser encore davantage l'implication des pères dans la cellule familiale. De ce point de vue, la présence d'un congé exclusif au père dans le Régime québécois d'assurance parentale, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2006, est une innovation importante. Cette mesure favorise un engagement plus égalitaire des deux parents, dès le plus jeune âge de l'enfant.

Sur le sujet du rôle parental égalitaire, le MFA est à terminer la rédaction d'une étude sur l'engagement paternel, qui doit paraître en 2010. De plus, dans le but de favoriser ultérieurement la participation des différentes ressources régionales dans la promotion de l'exercice égalitaire du rôle parental, le MCCCCF a commandé une recension des services destinés aux pères sur le territoire québécois dans les secteurs communautaires et institutionnels au Regroupement pour la valorisation de la paternité pour un montant de 35 000 \$.

### **1.3 INCITER LES MÉDIAS, LES ENTREPRISES CULTURELLES AINSI QUE LES MILIEUX DU SPORT ET DES LOISIRS À PROMOUVOIR DES RÔLES ET DES COMPORTEMENTS NON SEXISTES**

Plusieurs actions ont été menées entre 2007 et 2010 dans les domaines des médias et du sport pour promouvoir les rôles et les comportements non sexistes.

#### **Les médias**

Le MCCCCF, par les volets Culture et Communications de sa mission, se préoccupe de la représentation des femmes et des hommes qui est faite dans les médias. Il a donc informé les trois associations nationales de médias communautaires de la démarche de sensibilisation à réaliser auprès de leurs membres concernant les mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égalitaire des femmes et des hommes.

En mars 2008, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a adopté le Code sur la représentation équitable qui remplace le Code d'application concernant les stéréotypes sexuels à la radio et à la télévision de l'Association canadienne des radiodiffuseurs en vigueur depuis 1990. Les trois associations nationales ont informé leurs membres de l'adoption de ce nouveau code et de son contenu. Ainsi :

- l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec a produit une série d'articles dans le bulletin électronique *Radio Vision* dédié aux stations membres;
- l'Association des médias écrits communautaires du Québec a transmis le *Code sur la représentation équitable* aux médias écrits membres de l'Association;
- la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec a mis en valeur ce code sur le site Web de l'Association et lors de la tournée de ses membres, elle a discuté des modalités d'application de ce nouveau code.

De plus, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine s'est adressée au président de Télé-Québec pour lui faire connaître les orientations inscrites dans le plan stratégique 2008-2011 du Ministère et lui demander notamment de tenir compte des stratégies, des politiques et des plans d'action gouvernementaux dans leurs activités, dont la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Plus particulièrement, la ministre a invité Télé-Québec à participer à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes, en faisant la promotion des rôles et des comportements non sexistes.

Par ailleurs, rappelons que le cadre opérationnel et les différents outils de gestion qui guident le fonctionnement de Télé-Québec, le code d'éthique, le code publicitaire, les conventions collectives des différentes catégories d'employés contribuent à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.

Pour promouvoir des images égalitaires dans différents véhicules médiatiques, le CSF avait quant à lui prévu organiser un concours, à l'image des Prix Éméritas/Déméritas tenus par le passé. Il a dû abandonner ce projet, car il ne disposait pas des ressources nécessaires pour le réaliser.

## **Le Sport**

Le MELS a réalisé une étude sur la représentation féminine au sein des fédérations unisports, des fédérations multisports, des unités régionales du loisir et du sport et des municipalités de 75 000 habitants et plus. Cette dernière, publiée en 2007-2008, conclut à la sous-représentation des femmes dans les postes d'influence dans le sport, bien que des améliorations aient été constatées à certains égards.

Par ailleurs, plus de 800 écoles ont été informées de l'existence du programme *Mentor Active*, qui permet l'organisation d'une activité annuelle pour former et reconnaître les leaders féminines de quinze à dix-sept ans afin qu'elles prennent en charge l'organisation d'activités physiques et sportives pour les filles. Seize écoles ont participé à ce programme et cent soixante leaders ont été formées.

L'organisme Égale Action a financé quinze projets de 2005 à 2008, afin de soutenir les fédérations ou les organismes sportifs pour qu'ils développent et améliorent le volet féminin dans leurs activités. Ce soutien a été réalisé par l'intermédiaire du Programme triennal de soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport, du MELS.

Vingt-huit ateliers de formation en leadership au féminin, sous la responsabilité de l'organisme Égale Action, ont été donnés, et quatre cent quarante femmes ont été formées. Ces activités permettent d'aider les femmes à prendre le leadership dans le milieu du sport et de l'activité physique tout en leur permettant de faire du réseautage.

L'organisme Égale Action a été soutenu financièrement pour la réalisation des actions de sensibilisation et de formation ainsi que pour son fonctionnement.

### **1.4 SOUTENIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS UN CONTEXTE DE DIVERSITÉ CROISSANTE SUR LES PLANS CULTURELS ET RELIGIEUX**

Dans le contexte d'un pluralisme culturel et religieux croissant, le gouvernement réaffirme que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur non négociable qui fait consensus dans la société québécoise.

## **Charte des droits et libertés de la personne et législation**

Le CSF présentait un avis, intitulé *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, en septembre 2007. Il y formulait sept recommandations, dont l'amendement de la Charte des droits et libertés de la personne et la réaffirmation des principes de laïcité et de neutralité de l'État.

Le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, a été présenté en décembre 2007 par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce projet de loi visait à affirmer dans la Charte que « l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix » et que « les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

Les travaux entourant ce projet de loi ont occasionné au MCCCFC une dépense de près 22 000 \$, notamment pour le traitement et l'analyse des mémoires lors de la consultation qui a précédé son adoption. Cette réalisation s'est ajoutée à celles initialement prévues au plan d'action 2007-2010.

## **Intégration des personnes immigrantes et partage des valeurs communes de la société québécoise**

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) lançait, le 29 octobre 2008, la brochure présentant les mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des personnes immigrantes, *Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*. Une des valeurs mises de l'avant est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le MICC a mis en place plusieurs stratégies et outils de communication pour que les valeurs communes de la société québécoise soient expliquées aux personnes candidates à l'immigration et aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants :

- insertion de la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise dans la Demande de certificat de sélection (DCS) aux adultes des catégories économiques et du regroupement familial;
- création d'une page Web [www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca](http://www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca);
- production d'un dépliant en sept langues : français, anglais, espagnol, portugais, arabe, farsi et mandarin, distribué dans les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger, au Service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau, dans les services Immigration-Québec, à la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi qu'auprès d'organismes communautaires partenaires du MICC. Des versions électroniques sont également disponibles à l'adresse [www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca](http://www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca);
- élaboration de la séance d'information *Vivre ensemble au Québec*, destinée aux adultes francophones nouvellement arrivés et offerte à Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières et Drummondville;
- révision du guide *Apprendre le Québec*, du contenu des séances de promotion offertes à l'étranger, de la séance d'information préparatoire

à l'arrivée au Québec destinée aux candidates et candidats sélectionnés à l'étranger et de la séance d'information sur les premières démarches d'installation au Québec destinée aux adultes francophones nouvellement arrivés;

- production de sept capsules audio-vidéo sur chacune des valeurs disponibles à l'adresse [www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca](http://www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca);
- ajout d'une information enrichie sur les valeurs communes dans les cours de francisation.

Le MCCCCF lançait pour sa part en 2009 le guide d'information *À parts égales, à part entière – L'Égalité entre les femmes et les hommes au Québec* pour expliquer l'égalité des sexes en contexte québécois aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. Le guide rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne, en santé et sur l'accès à la participation civique. Cette mesure s'inscrit dans le *Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013. La diversité: une valeur ajoutée* et dans le plan de mesures *Affirmer les valeurs communes de la société québécoise* lancés en 2008 par le MICC.

Ce sont 23 050 copies de ce guide qui ont été imprimées en français, de même que 4 000 en anglais et 2 000 en espagnol. Des versions électroniques sont disponibles en portugais, créole, roumain, arabe, farsi et mandarin. Le guide est distribué à l'étranger aux personnes candidates à l'immigration et, au Québec, aux groupes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ainsi qu'à nos partenaires nationaux, régionaux et municipaux. Il est également offert aux participantes et participants de la séance d'information *Vivre ensemble au Québec* du MICC. Un montant d'un peu plus de 166 000 \$ a été consacré à la réalisation de cette mesure par le MCCCCF, provenant du budget de la politique *La diversité: une valeur ajoutée*.

### **Programmes de financement pour les villes et les organismes communautaires**

Le MCCCCF annonçait en 2009 la création de deux programmes visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles: *Partager une culture égalitaire* et *Placer l'égalité au cœur de la diversité*. Ces actions, pour lesquelles le SCF a bénéficié du soutien du MICC, s'inscrivent dans le plan d'action de la politique gouvernementale *La diversité: une valeur ajoutée*.

La mesure *Partager une culture égalitaire* permet de conclure des ententes avec des villes intéressées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en association avec les groupes de leur territoire œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Des ententes triennales 2008-2011 ont été signées avec six villes ciblées en raison de l'importance de la population immigrante au sein de leur communauté. Il s'agit des villes de Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec.

Parmi ces six ententes :

- cinq prévoient promouvoir les modèles et les comportements égalitaires auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles grâce, par exemple, à l'élaboration d'une trousse d'animation portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur les services de la Ville en la matière;
- quatre portent sur la sécurité en interpellant en particulier les services de police, les maisons d'hébergement, les maisons de jeunes et les services d'urgence offerts par la Ville afin, par exemple, d'adapter leurs interventions à la réalité des femmes immigrantes;
- trois visent à briser l'isolement des femmes en cherchant notamment à rejoindre les femmes immigrantes et des communautés culturelles par le biais des écoles et des HLM;
- trois visent le développement de l'employabilité et de la capacité entrepreneuriale des femmes immigrantes et des communautés culturelles, grâce, entre autres, à des activités de réseautage et à l'intégration de leur réalité propre au contenu d'un colloque portant sur l'entrepreneuriat féminin;
- une prévoit aussi des actions afin de concilier les responsabilités familiales, professionnelles et citoyennes ainsi que de faciliter l'accès des femmes immigrantes et des communautés culturelles au conseil municipal de la Ville.

Un million de dollars a été affecté à cette mesure en 2008-2009 et en 2009-2010. La répartition de l'enveloppe budgétaire, liée au plan d'action du MICC, a été ventilée par ville en tenant compte de la taille de la population immigrante.

Quant à elle, la mesure Placer l'égalité au cœur de la diversité finance des projets conçus par des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la période 2008-2011, douze projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ont été subventionnés dans le cadre de cette mesure. Les organismes financés se situent dans cinq régions du Québec, soit Montréal, Capitale-Nationale, Montérégie, Estrie et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

De ces projets, dix visent la promotion de modèles et de comportement égalitaires, huit le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie, trois l'amélioration de l'égalité économique entre les femmes et les hommes, et deux l'augmentation de la participation des femmes aux instances dirigeantes.

La subvention moyenne est de 33 000 \$ par année pour un investissement total de 800 000 \$ en 2008-2009 et 2009-2010, dans le cadre du budget du plan d'action *La diversité: une valeur ajoutée*.

## ORIENTATION 2

### Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Bien que les femmes soient de plus en plus scolarisées, leur statut en emploi reste problématique. Elles occupent encore une gamme restreinte de professions, travaillent davantage à temps partiel ou pour un revenu inférieur à celui des hommes. Elles sont également plus nombreuses à vivre en situation de pauvreté.

La seconde orientation du plan d'action, intitulée « Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes », engageait le gouvernement à favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance scolaire des jeunes mères, à soutenir l'intégration et le maintien en emploi des femmes, à poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale, à soutenir l'entrepreneuriat féminin ainsi qu'à améliorer la situation économique des femmes à différentes étapes de leur vie.

#### 2.1 FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES CHOIX DE FORMATION AINSI QUE LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Afin d'améliorer la situation économique des femmes et de briser les stéréotypes, le gouvernement mise notamment sur la diversification des choix de formation des filles et des garçons. La persévérance et la réussite scolaire sont aussi des objectifs importants, puisque la scolarisation des filles est une clé pour l'amélioration de leur condition socioéconomique.

##### Diversification des choix scolaires des filles

*Au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)*

Le MELS et de nombreux partenaires récompensent depuis maintenant quatorze ans les jeunes filles et les femmes qui choisissent de faire carrière dans un métier traditionnellement masculin en les encourageant à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Le concours *Chapeau les filles!* se tient dans toutes les régions du Québec et s'adresse aux étudiantes en formation professionnelle au secondaire ou en formation technique au collégial. Les étudiantes universitaires, pour leur part, peuvent participer au volet « Excelle Science » du concours.

Entre 2007 et 2010, *Chapeau les filles!* et le volet « Excelle science » ont attiré de 700 à 900 participantes par année. Environ 200 lauréates régionales et de 58 à 61 lauréates nationales ont été récompensées annuellement. Quelque 240 000 \$ ont été remis aux lauréates sous forme de prix en argent, de stages rémunérés ou de séjours professionnels pour un total triennal de 720 000 \$, grâce à la participation de plusieurs partenaires gouvernementaux et autres.

Plusieurs prix nationaux ont par ailleurs été bonifiés pendant les trois ans du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Entre autres, en collaboration avec le MCCCCF, deux nouveaux prix nationaux dans le domaine des arts ont été créés.

Le nombre de cybermentores dans la banque de cybermentorat des lauréates du concours s'est maintenu autour d'une cinquantaine de participantes. Annuellement, le MELS a attribué trois prix pour le mentorat, dont deux sont réservés au personnel scolaire. L'autre prix est attribué par tirage au sort à une cybermentore dont le nom apparaît dans le site Internet du concours.

Dans le cadre de *Chapeau les filles!*, le MELS a également maintenu le soutien financier des projets novateurs des commissions scolaires et des cégeps visant l'intégration des filles dans les métiers non traditionnels. Grâce à ce soutien, des projets ont été mis sur pied dans toutes les régions du Québec. De 2007 à 2010, en moyenne une trentaine de projets ont été réalisés chaque année. Pour les trois années, une somme de 990 000 \$ a été consacrée aux projets régionaux et un montant de 45 000 \$ a été affecté au financement des projets nationaux. Par exemple, l'adaptation québécoise de l'exposition *Physique de femmes*, du Centre national de la recherche scientifique en France (CNRS), sa tournée scolaire et son animation dans sept régions du Québec ainsi que la diffusion et la promotion du jeu « Parcours extrême » ont été réalisées dans le cadre de projets nationaux.

Le MCCCCF a également contribué à l'adaptation et à la diffusion nationale du jeu « Parcours extrême », conçu par Femmes et production industrielle. À la suite du lancement le 25 septembre 2009, le jeu a été distribué dans les écoles secondaires du Québec. Il permettra au personnel enseignant d'aborder de façon conviviale et originale la thématique des métiers non traditionnels avec les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire. « Parcours extrême » a vu le jour grâce à une collaboration gouvernementale d'une valeur de 105 000 \$.

Un appui financier, matériel et professionnel a été fourni par le MELS pour l'organisation des journées thématiques « Les filles et les sciences : un duo électrisant! », qui visent à faire connaître aux adolescentes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du secondaire, à l'aide d'activités de groupe, de démonstrations, d'ateliers et de kiosques, la nature exacte des professions scientifiques et technologiques et des études qui y mènent. Cet événement annuel gratuit est tenu dans quatre villes, soit Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke.

Le MELS a également travaillé à favoriser la participation des filles aux activités du concours *Science, on tourne!*, qui vise les jeunes du collégial. En plus de verser une subvention afin de soutenir la réalisation de l'événement, le Secteur de l'enseignement supérieur du MELS remet annuellement une bourse de 1 000 \$ à une participante à ce concours.

Le rapport *Sortir des sentiers battus. Le cheminement des femmes qui optent pour un métier traditionnellement masculin* a été publié en 2005 par le MELS. Au cours des années visées par le plan d'action pour l'égalité, l'étude a été présentée à plusieurs reprises, notamment en France, ainsi qu'à l'occasion de divers congrès (ex. : CSN), colloques (ex. : Université de Montréal), etc. La diffusion des résultats se poursuit dans plusieurs contextes.

En vue d'améliorer ou de faciliter la gestion d'une classe mixte dans des formations traditionnellement masculines afin d'assurer la réussite éducative et socioprofessionnelle des femmes qui y étudient, l'offre de la session de sensibilisation « Stratégie pour l'accueil des femmes dans les classes à prédominance masculine » a été maintenue par le MELS. Deux sessions ont été offertes au personnel de la formation professionnelle et technique dans la région de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Au cours des trois années du plan d'action, des séances de formation et d'accompagnement ont été offertes aux gestionnaires, aux accompagnatrices et accompagnateurs ainsi qu'au personnel enseignant pour l'implantation des programmes *Projet personnel d'orientation et Exploration de la formation professionnelle*.

Ces programmes prescrivent une exploration élargie de nombreux champs d'intérêt et, plus précisément dans le programme *Exploration de la formation professionnelle*, une exploration de l'ensemble des secteurs de formation. Le contenu de la formation qui accompagne ces programmes mise notamment sur le dépassement des préjugés et des stéréotypes et présente la valorisation ou dévalorisation des métiers traditionnellement féminins et des métiers traditionnellement masculins en tant que repère socioéconomique et culturel.

Le MELS permet aussi aux élèves d'évoluer selon l'approche orientante, qui vise à accroître la réussite et la qualification des élèves. Un bilan de l'approche a été réalisé en 2009 en utilisant les entrevues de groupe. Ces dernières ont notamment permis de constater que l'exploration des métiers non traditionnels pour les filles fait partie des préoccupations de la plupart des écoles qui mettent en place ce type d'approche.

Le milieu de l'éducation a été sensibilisé à l'importance de porter une attention particulière aux filles qui démontreraient un intérêt pour s'orienter dans un parcours de formation appliquée et de choisir des stages menant vers des secteurs d'emplois traditionnellement masculins. Par ailleurs, la diffusion d'outils et d'exemples d'activités contribuant à la diversification des choix sera intégrée dans un document sur l'approche orientante à l'intention du personnel scolaire qui sera élaboré au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Concernant l'insertion professionnelle des diplômées des métiers traditionnellement masculins, une recherche a été réalisée par l'équipe des enquêtes Relance, laquelle fait notamment ressortir l'évolution de la situation des diplômées depuis une dizaine d'années. Différents tableaux présentent les indicateurs selon le sexe pour l'ensemble du Québec, par régions, par secteurs de formation, pour la formation professionnelle et la formation technique.

Les statistiques colligées dans le cadre de cette recherche démontrent que les diplômées dans les métiers traditionnellement masculins gagnent davantage que les diplômées des métiers traditionnellement féminins. Par exemple, au 31 mars 2008, une diplômée en soudage-montage gagnait 660 \$ par semaine, tandis qu'une diplômée en secrétariat obtenait un salaire hebdomadaire de 507 \$. Par contre, pour le même diplôme, les femmes gagnent encore moins que les hommes.

L'enquête démontre également que le nombre de femmes diplômées dans un programme traditionnellement masculin à la formation professionnelle a plus que doublé en dix ans : en 1997, on en dénombrait 781, alors qu'en 2008, elles étaient près de 1 700. L'insertion des diplômées des formations traditionnellement masculines dans le marché du travail est excellente. En ce qui a trait à la formation professionnelle, 72 % des diplômées ayant répondu au sondage exerçaient un métier en lien avec leur formation (comparativement à 60 %, en 1997).

*Au ministère de Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)*

Le MDEIE s'est engagé à coordonner les travaux d'un comité interministériel pour la progression des Québécoises dans les sciences et les technologies. Cet engagement s'inscrit dans la suite des actions déjà amorcées par le ministère, soit le *Bilan de la progression des Québécoises en sciences et technologies de 1993 à 2003* produit en 2004 et la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* déposée en 2006 qui visaient à accroître l'intérêt pour les sciences et technologies et à promouvoir les carrières dans ces domaines.

Le comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et technologies a donc été mis sur pied par le MDEIE pour élaborer un plan d'action sur cette thématique. Ce comité est composé de représentantes et représentants d'Emploi-Québec, du MELS, du MESS, du MRNF, du MSSS, du MTQ, du MAPAQ, du MDDEP et du SCF. L'année 2007-2008 a été consacrée à la concertation auprès des ministères et organismes et le plan d'action triennal interministériel a été adopté et publié en mai 2008. En 2008-2009, un premier exercice de reddition de comptes a été entrepris. Les nombreux changements de personnes-ressources dans les ministères et organismes impliqués ont engendré des retards dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, qui se poursuivent en 2010-2011.

Quelques centaines de partenaires ont été mobilisés comme prévu. Les 27 activités déjà en cours dans les ministères et organismes ont été réalisées en tout ou en partie. De plus, 24 initiatives sont en voie de réalisation. Au terme du plan d'action, 51 actions auront été réalisées. Celles-ci recourent dans une certaine mesure les actions rapportées précédemment.

## **Promotion des modèles masculins non traditionnels**

De nombreuses actions ont été entreprises par le gouvernement du Québec pour diversifier les choix scolaires des filles, en particulier vers les champs techniques et scientifiques. Conformément à la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il importe de briser les stéréotypes sexistes et de susciter des modèles masculins non traditionnels, notamment en encourageant la présence des hommes et des garçons dans des rôles de soin et d'éducation aux personnes.

En 2007-2008, des travaux ont été réalisés sur l'évolution récente des choix scolaires des garçons, les expériences menées ailleurs dans le monde et les leviers et les obstacles à l'orientation des garçons vers des emplois non traditionnels.

Un comité interministériel, composé du MSSS, du MFA, du MELS, du MESS et du CPJ et coordonné par le MCCCCF, a été mis sur pied pour développer une stratégie visant à favoriser la représentation masculine dans les domaines des soins et de l'éducation aux personnes. Plusieurs initiatives ont été réalisées, notamment de la sensibilisation en collaboration avec le MESS et Emploi-Québec dans le cadre de la campagne « Tout pour réussir ». Avec la contribution du MCCCCF, l'équipe d'Academos a ajouté à son offre de service des cybermentors œuvrant dans des métiers non traditionnels, afin de soutenir des garçons de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans leur démarche d'orientation professionnelle. Le MCCCCF a également soutenu l'organisme Jeunes explorateurs d'un jour pour offrir 26 stages aux garçons de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans des métiers atypiques comme les soins infirmiers. Enfin, un projet pilote a été réalisé en Estrie pour favoriser le recrutement et la rétention des hommes dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'ensemble des mesures liées à la mixité a nécessité un investissement total du MCCCCF de près de 247 000 \$ sur trois ans.

## **Persévérance scolaire des jeunes mères**

Plusieurs actions ayant des effets positifs sur la persévérance scolaire des jeunes mères sont en cours ou à l'étude. L'approche « Ma place au soleil » d'Emploi-Québec constitue une de ces actions. Il s'agit d'une mesure de soutien aux jeunes parents de moins de 25 ans, majoritairement des mères, qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui sont intéressés à poursuivre leur formation générale et à accéder au diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles et, le cas échéant, aux études postsecondaires.

Par l'intermédiaire des directions régionales du MELS et du MESS, une consultation a été réalisée sur cette même approche, auprès des commissions scolaires et des centres locaux d'emploi. Plusieurs des problématiques soulevées ont trouvé réponses dans la mise en place ou la réorganisation de services, tels les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement et les services complémentaires, offerts par

les commissions scolaires, de même que dans la mise en place progressive du nouveau curriculum de la formation générale des adultes.

Le MESS a révisé les modalités de participation à « Ma place au soleil » et un document d'information a été acheminé, par l'intermédiaire des directions régionales des deux ministères, à leur réseau respectif. En plus de faciliter les collaborations, ce document permet aux acteurs concernés de partager une compréhension commune des normes constituant l'approche en question et des allègements opérationnels permis dans le cadre de la mesure de formation de la main-d'œuvre, pour cette clientèle.

Le MELS a également offert une session de perfectionnement, en février 2010, sur la situation des jeunes mères en formation, à l'occasion d'une rencontre de l'Association des cadres scolaires du Québec, pour le personnel de l'éducation des adultes.

Enfin, un plan de communication a été mis en œuvre par le MELS en 2007 dans le but de mieux faire connaître les mesures des programmes d'aide financière aux études visant à faciliter la conciliation des études et de la famille. Dans ce contexte, une page Web, entièrement consacrée à ces mesures, a été créée dans le site Internet [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca). Parmi ces mesures, soulignons la possibilité de poursuivre des études à temps partiel tout en demeurant admissible au Programme de prêts et bourses ainsi que la prise en compte des frais de garde pour enfants parmi les dépenses admissibles.

Plusieurs mesures gouvernementales visent donc à appuyer de jeunes mères dans leur parcours vers les études ou leur retour sur le marché du travail. La SHQ contribue également à cet objectif, en permettant à plusieurs mères monoparentales d'évoluer avec leurs enfants dans un milieu de vie de qualité. En effet, la SHQ a soutenu la réalisation de près de six projets leur étant principalement destinés et totalisant 110 logements pendant les trois années du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans les régions de Montréal, Laval et la Montérégie. Un de ces projets d'habitation, de 30 logements, est en voie de réalisation, alors que les autres l'ont été. Certains de ces projets offrent également un logement permanent ou de transition à des femmes et enfants démunis ou en difficulté. Les subventions de la SHQ aux différents projets totalisent plus de 20M\$ en trois ans.

## **2.2 SOUTENIR DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES FEMMES**

Le MESS et Emploi-Québec comptent plusieurs mesures pour soutenir l'intégration et le maintien en emploi des femmes, notamment des plus vulnérables. La SHQ contribue également à cet objectif. Pour sa part, le MICC favorise l'intégration des femmes immigrantes, notamment grâce à la révision de plusieurs mesures et programmes à la lumière de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

## **Programme Devenir**

Le MESS administre le programme d'aide et d'accompagnement social Devenir, mis en place pour aider les personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail à se bâtir un avenir meilleur. Le programme permet un soutien et un accompagnement personnalisés grâce à des projets particuliers offerts par des organismes du milieu. L'objectif est de préparer les personnes à participer à une mesure ou à un programme offert par les services publics d'emploi.

Depuis 2007, le nombre de participations des femmes au programme Devenir est de 3 248 femmes éloignées du marché du travail. Ces femmes représentent 53% de l'ensemble des nouvelles participations des trois dernières années. Pour l'année financière 2009-2010, il y a eu 1 619 nouvelles participations, dont 837 femmes et 782 hommes.

Le MESS a engagé un budget de près de 5,5 M\$ pour soutenir l'ensemble des participations des femmes au programme d'aide et d'accompagnement social.

## **Développement de l'employabilité dans les HLM**

La SHQ et le MESS ont conduit des travaux conjoints en vue d'évaluer la possibilité de réaliser des projets pilotes en matière de développement de l'employabilité auprès de femmes vivant en habitation à loyer modique (HLM).

Plusieurs gestionnaires de logements sociaux et communautaires ont mis en place des interventions visant le développement de l'employabilité et la réinsertion au travail. Il s'agit d'un partenariat intersectoriel stratégique à la fois pour la SHQ et le MESS qu'il convient de soutenir et de mieux structurer.

Une rencontre d'intervenantes et intervenants du réseau du logement social ainsi que du réseau de l'employabilité et de la réinsertion au travail, organisée conjointement par la SHQ et le MESS, le 23 février 2010, a permis de faire le point sur ce nouveau partenariat ainsi que d'émettre des recommandations dans la poursuite de ces actions.

## **Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine**

Poursuivant l'objectif de favoriser la pleine participation des femmes au marché du travail, Emploi-Québec et le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, coordonné par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), lançaient une première stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine en 2001. Le bilan de cette mesure a montré que du travail restait à accomplir, malgré la richesse et la pertinence des interventions faites dans le cadre de l'application de la stratégie.

La Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine actualisée *Femmes et travail; Le féminin, ça s'emploie partout*, a été lancée en 2009. Cette dernière se base sur un certain nombre de constats tirés de l'évolution de la situation des femmes sur le marché du travail jusqu'en 2007. On rappelle donc que la hausse du niveau de scolarité des femmes et la mise en place de conditions favorisant la conciliation travail-famille (notamment les services de garde à contribution réduite et le Régime québécois d'assurance parentale) ont aidé les femmes à accroître leur présence sur le marché du travail.

Cependant, en dépit de remontées notables, certains groupes de femmes sont toujours moins présents sur le marché du travail, tant par rapport aux hommes qu'à l'ensemble des femmes. C'est le cas des femmes moins scolarisées, des femmes monoparentales ayant de jeunes enfants, des femmes de 55 ans et plus, des femmes immigrantes et de celles issues de communautés visibles, des femmes handicapées ainsi que des femmes autochtones. Bien que les femmes occupent de plus en plus d'emplois à temps plein et que leur présence soit plus importante dans toutes les sphères d'activité, elles demeurent majoritaires dans les emplois à temps partiel et elles se concentrent toujours dans des secteurs et des professions traditionnellement féminins. Malgré un certain rattrapage, le salaire horaire moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes. Plus de femmes que d'hommes ont un faible revenu.

La stratégie d'intervention cible la connaissance, la reconnaissance et la prise en compte de la problématique de la main-d'œuvre féminine. Elle vise aussi la diminution des obstacles à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine. L'atteinte de ce deuxième objectif passe par les champs d'intervention suivants :

- l'accès à l'offre de service spécialisée dans toutes les régions;
- la connaissance de l'offre de service d'Emploi-Québec et des mesures du Pacte pour l'emploi;
- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- l'accessibilité à la Mesure de formation de la main-d'œuvre et à d'autres mesures d'aide à l'emploi;
- la qualification de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences;
- l'accompagnement des femmes éprouvant des difficultés d'intégration et de maintien en emploi;
- l'information et l'accompagnement des femmes immigrantes et celles issues d'une minorité visible;
- la diversification des choix professionnels;
- la conciliation famille-travail-études.

La brochure *Faits saillants*, une synthèse de la stratégie, a été produite afin de favoriser la diffusion du document auprès du personnel d'Emploi-Québec et des partenaires. La stratégie et les *Faits saillants* sont accessibles sur le site Internet d'Emploi-Québec : [emploi.quebec.net/individus/femmes/index.asp](http://emploi.quebec.net/individus/femmes/index.asp).

## **Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine**

Depuis trois ans, 1 2 M\$ ont été investis annuellement, dont 600 000 \$ provenaient de l'enveloppe budgétaire de la politique gouvernementale et 600 000 \$ du MESS, pour permettre aux quinze organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine présents dans onze régions du Québec d'améliorer la situation économique des femmes. Les organismes ont ainsi réalisé des activités reliées à leur mission qui ne sont pas couvertes par les ententes de services d'Emploi-Québec. Ils ont principalement agi dans quatre champs d'activité :

- l'intégration et le développement de l'approche systémique dans l'organisation des services, notamment par la formation du personnel à cette approche, l'intégration d'une gestion participative, la mise en place de mesures de conciliation travail-famille;
- le soutien social destiné aux femmes, notamment grâce à la mise en place d'activités pour permettre aux femmes de développer des habiletés et des compétences de base sur les plans manuel, intellectuel, personnel ou social pour favoriser le maintien aux études ou en emploi;
- l'implication des organismes dans la collectivité aux paliers local, régional et national pour faire la promotion de la défense des intérêts des femmes, favoriser leur intégration en emploi et contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des femmes.
- l'adaptation des pratiques, la recherche, le développement et l'innovation, afin d'ajuster régulièrement les pratiques aux réalités changeantes du marché du travail et à expérimenter de nouvelles façons de faire.

## **Projets pour faire croître l'embauche des femmes dans les secteurs non traditionnels**

Dans le cadre du plan d'action 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le MESS a soutenu la réalisation de quatre projets pour faire croître l'embauche des femmes et favoriser leur maintien en emploi dans les secteurs non traditionnels, dans les régions de la Montérégie, de la Mauricie, de la Côte-Nord et de Montréal (projet national). Le MESS a consacré un montant de 380 000 \$ à cette mesure.

Grâce à ce financement, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), à Montréal, prépare une recherche qui fera l'objet d'un lancement durant l'année 2010-2011. En Montérégie, un organisme qui vient en aide aux gens qui veulent améliorer leur situation sur le marché du travail a ajouté des activités de promotion à son offre de service pour susciter l'intérêt des femmes pour les secteurs non traditionnels. Ces deux projets ont été financés de 2007-2008 à 2009-2010.

En Mauricie, le gala « Bravo les entreprises! » a été relancé en 2008-2009 pour une deuxième édition et a reçu l'inscription de 58 entreprises. Ces dernières devaient démontrer qu'elles favorisent l'intégration des femmes dans les postes traditionnellement masculins, notamment par la mise en lumière du nombre de femmes à la production ou de diverses mesures ou actions encourageant l'embauche, l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des femmes. Une formation sur la mixité des équipes a été donnée aux entreprises en nomination.

Le projet de la Côte-Nord, soutenu en 2008-2009, vise à permettre à des gestionnaires et employés d'entreprises du secteur minier d'acquérir une meilleure compréhension de la dynamique d'intégration des femmes dans leur environnement de travail ainsi que de mettre en valeur les avantages d'accueillir ces nouvelles ressources sur le plan de l'organisation du travail. Une pièce de théâtre, pour démontrer les comportements souhaitables ou non en milieu de travail, devait être jouée dans cinq entreprises différentes à raison de trois représentations. Le projet a été suspendu en raison de la situation économique qui entraîne une stagnation de l'embauche, mais sera repris dès que possible.

### **Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue**

Le premier plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, lancé en 2002, comportait une mesure visant à favoriser le retour et le maintien en formation des jeunes mères, par l'intermédiaire de l'approche « Ma place au soleil », sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et d'Emploi-Québec. Sa mise en œuvre est effectuée grâce à une collaboration entre les centres locaux d'emploi et les commissions scolaires. Cette approche a été appliquée.

De plus, il faut spécifier que l'analyse différenciée selon les sexes est incluse dans les travaux en cours sur le suivi de cette politique gouvernementale.

### **Évaluation des outils en matière d'immigration**

Le MICC s'était engagé à réaliser une évaluation globale de l'ensemble des outils utilisés en matière d'immigration afin de favoriser l'intégration des femmes immigrantes et leur insertion sur le marché du travail québécois. À la suite d'un exercice de suivi évaluatif réalisé en 2007-2008, le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers a été modifié en octobre 2009, de même que la grille de sélection des immigrantes et immigrants économiques et la pondération des facteurs de sélection. Ces changements ont entraîné des travaux d'implantation majeurs, comme la révision du Guide de procédures de sélection et la formation des conseillers en sélection, etc.

Le Cadre de référence en évaluation de programme du MICC, adopté en juillet 2009, prévoit la prise en considération de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans tous les travaux d'évaluation. En 2011, le MICC effectuera l'évaluation du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA), principalement des volets service d'accompagnement en installation et en établissement ainsi qu'accompagnement en adaptation au marché du travail.

Dans le cadre du Plan d'évaluation des attentes et de la satisfaction de la clientèle 2009-2012, adopté en juin 2009, le MICC s'est engagé à réaliser avec Jolicoeur et Associés au moins 18 sondages sur ses plus importants

services à la clientèle. Les résultats permettront d'obtenir des données du point de vue de l'ADS. À cet effet, deux sondages ont été réalisés. Le premier concerne le guide *Apprendre le Québec* et le deuxième, la séance d'information sur les premières démarches d'installation au Québec. Les résultats obtenus à la lumière de données différenciées sont à venir à l'automne 2010.

Enfin, il faut mentionner que l'ensemble des indicateurs de performance du MICC, tant publics qu'internes, sont désormais ventilés par sexe, lorsque possible, afin de connaître davantage la clientèle et ses besoins.

### **2.3 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET EN ASSURER LE RESPECT**

#### **Mise en œuvre de la Loi**

À la suite des consultations menées auprès des partenaires des milieux patronal, syndical et des groupes de femmes, en 2008 et 2009, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'équité salariale. Adoptée le 27 mai 2009 à l'unanimité par l'Assemblée nationale, la Loi accorde un nouveau délai aux entreprises qui n'avaient pas complété leur exercice d'équité salariale au 12 mars 2009. En effet, les entreprises dans cette situation ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour réaliser leurs travaux.

À l'automne 2009, la Commission sur l'équité salariale (CES) a entrepris une tournée d'information et une tournée de formation dans toutes les régions du Québec pour offrir aux employeurs les connaissances nécessaires pour comprendre et appliquer la Loi dans le respect des nouveaux délais. Au 31 mars 2010, 115 000 lettres ont été envoyées aux entreprises pour leur rappeler leurs obligations en vertu de la Loi et pour les informer des sessions offertes dans leur région. Au total, près de 200 sessions d'information et de formation ont été données à près de 6 000 personnes.

Dans le contexte de la campagne d'information, le placement publicitaire dans les hebdomadaires et dans les stations de radio régionales a permis d'informer les employeurs partout au Québec. De plus, les sites Web [argent.canoe.ca](http://argent.canoe.ca), [lesaffaires.com](http://lesaffaires.com) et [lapresseaffaires.com](http://lapresseaffaires.com) ont donné l'information sur les nouveaux délais accordés aux employeurs pour réaliser leur exercice d'équité salariale dans un « îlot publicitaire » offrant un hyperlien vers le site Web de la CES. Ce dernier avait d'ailleurs été remanié en 2008-2009 pour mieux répondre aux besoins des clientèles et présenter une facture et un contenu rajeunis.

De plus, la CES a poursuivi et intensifié ses relations avec plus d'une trentaine de partenaires des milieux privés, gouvernementaux et communautaires. À titre de partenaire et relayeur d'information, le Barreau du Québec offre à ses membres une formation gratuite portant sur l'application des nouvelles dispositions de la Loi. La direction des Affaires juridiques de la CES a offert six sessions de formation auxquelles trois cent cinquante avocates et avocats ont participé dans six régions du Québec.

L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (OCRHA) a pour sa part mis en ligne un dossier sur l'équité salariale auquel la CES a participé, par l'entremise de sa présidente qui y a enregistré une capsule vidéo. De plus, des activités de formation sont offertes aux gestionnaires d'entreprises.

Tout au long de la période du plan d'action, la CES a par ailleurs exercé son rôle d'information et de sensibilisation auprès des travailleuses. Elle a diversifié ses moyens pour joindre les travailleuses non syndiquées, notamment par un partenariat avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et la coordination du comité pour les travailleuses non syndiquées.

Plus de dix ans après la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale, à la lumière des données récoltées dans le cadre de son programme de vérification, la CES est en mesure d'affirmer que 55 % des entreprises privées ont maintenant complété leur exercice d'équité salariale. La CES a entrepris la révision de ce programme de vérification de façon à pouvoir intensifier l'effet positif dans les entreprises. Compte tenu des nouvelles dispositions de la Loi concernant les délais de réalisation des exercices, l'intensification des efforts de vérification ne pourra commencer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La nouvelle disposition inscrite dans la Loi relative à la déclaration annuelle des employeurs en matière d'équité salariale permettra aussi, à partir de 2011, de suivre l'état d'avancement de l'équité salariale dans les entreprises du Québec.

### **Le milieu artistique**

Le MCCCCF s'était engagé à analyser la problématique de l'équité salariale chez les artistes afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et des hommes dans le milieu artistique.

Avec la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, le MCCCCF a demandé au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de documenter la problématique de l'équité salariale entre les hommes et les femmes artistes en compilant des données sur la rémunération versée aux femmes et aux hommes par les organismes subventionnés au fonctionnement. Ces informations doivent, à terme, permettre l'élaboration d'une stratégie d'action pour favoriser une meilleure équité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération.

En 2007-2008, la rémunération annuelle moyenne du personnel artistique permanent dans 314 organismes soutenus au fonctionnement par le CALQ était de 33 059 \$ pour les femmes (392 personnes) et de 38 902 \$ pour les hommes (431 personnes). Selon cette compilation effectuée en 2009-2010, un écart de 5 843 \$ (16,2 %) en faveur des hommes est observé. La rémunération est directement tributaire de la fonction occupée, de la durée des emplois, du nombre d'heures ou de jours travaillés.

Le CALQ entend poursuivre la compilation et la validation des rapports et bilans réalisés par les organismes soutenus au fonctionnement pour la production de l'indicateur de la rémunération annuelle moyenne selon le sexe du personnel artistique permanent. Il a aussi ajouté l'élément portant sur le respect de la Loi sur l'équité salariale dans le cadre des lettres d'ententes signées avec les organismes. Il a enfin sensibilisé les associations, les regroupements nationaux d'organismes et les Conseils régionaux de la culture à cette problématique au cours de sa rencontre annuelle avec ceux-ci en juin 2010.

En outre, à la suite de rencontres avec le regroupement des Réalisatrices Équitables, qui soulève la problématique des écarts économiques entre les femmes et les hommes dans le domaine de la réalisation cinématographique, le MCCCCF a commandé une étude à la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour évaluer les mécanismes d'attribution de subvention et l'impact sur les réalisateurs des deux sexes.

Cette étude, publiée par la SODEC en 2008, démontre que la sous-représentation des femmes, dans les projets retenus pour financement, provient de l'étape de sélection de projets faite par les maisons de production, c'est-à-dire en amont du processus de décision de la SODEC. En effet, de façon générale, les fonds publics ne sont pas attribués aux réalisateurs et réalisatrices, mais aux producteurs, distributeurs et diffuseurs.

Dans la foulée de cette étude, la ministre a demandé au MCCCCF, à la SODEC et au CALQ de former un comité de travail pour documenter la place des femmes créatrices dans l'octroi de l'aide financière que ces institutions gèrent. Le Comité de travail sur la place des femmes créatrices a tenu sa première réunion en avril 2009. En mars 2010, le Comité a produit le rapport intitulé *La place des femmes créatrices dans l'octroi de l'aide financière aux individus*, dans lequel sont examinés l'attribution de l'aide financière aux individus selon le sexe de même que le processus de gestion et de traitement des demandes dans les programmes d'aide financière gérés par le CALQ, la SODEC et le MCCCCF. Le document a été rendu public le 17 août 2010 sur le site [www.mcccfcf.gouv.qc.ca](http://www.mcccfcf.gouv.qc.ca).

Le MCCC a également soutenu, en mars 2009, le projet « Les réalisatrices se réalisent », de l'organisme Réalisatrices Équitables. Ce projet vise à soutenir et aider la relève dans le domaine de l'audiovisuel et les réalisatrices établies à se familiariser avec les conditions de succès auprès des maisons de production.

## **2.4 SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES**

Dès 2001, grâce au soutien financier du MDEIE dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources, six organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) ont été créés. Ces derniers permettaient déjà aux femmes entrepreneures des régions de la Côte-Nord, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de bénéficier de leurs services.

Par la suite, le MDEIE s'est engagé à poursuivre son soutien aux ORSEF dans le cadre du plan d'action 2007-2010 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Après les trois années de mise en œuvre de ce plan, le MDEIE a non seulement contribué au maintien des six ORSEF déjà en place, mais aussi à la création de cinq nouveaux dans les régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de Montréal et du Nord-du-Québec.

Au 31 décembre 2010, onze ORSEF étaient en activité dans autant de régions du Québec. Les ORSEF ont consenti pour 4,9M\$ en prêts aux femmes, pour des projets totalisant 27,7M\$ dans des secteurs d'activité diversifiés, tels que : vente au détail, restauration, service, agriculture, fabrication d'aliments, culture, tourisme, hébergement. Les organismes ont répondu aux demandes de soutien et de conseil de 1200 femmes. Près de 1000 emplois ont été créés ou ont été maintenus. Les activités de soutien et de formation ont connu un succès de participation : 1400 participantes ont assisté aux activités de réseautage, 1 200 ont pris part aux activités de formation et de sensibilisation et 70 entrepreneures sont jumelées à un mentor.

Les ORSEF effectuent un travail important auprès des femmes désireuses de concrétiser ou de consolider leur projet d'entrepreneuriat. Le 3 mars 2010, lors du gala du Prix Égalité, le succès de l'ORSEF Investissement Femmes Montréal a été souligné par la remise du prix Égalité économique. Cet ORSEF a été créé en décembre 2008 grâce aux efforts de quatre organismes de l'île de Montréal. Après une première année d'activité, l'ORSEF de Montréal a investi plus de 400 000\$ dans quelque 20 entreprises, pour des projets d'investissement totalisant près de 3M\$.

Plus de 6,7M\$ ont été investis par le gouvernement dans les ORSEF en capitalisation, en accompagnement et en fonctionnement de 2007 à 2010. De ce montant, 4,8M\$ proviennent de l'enveloppe du plan d'action 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **2.5 AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE**

Certaines catégories de femmes vivent des difficultés particulières et doivent être soutenues pour faciliter leur autonomie économique. Le gouvernement agit notamment pour améliorer la situation des personnes aidantes et des aides familiales résidentes.

### **Améliorer la situation des personnes aidantes**

Selon les statistiques du Conseil des aînés, les personnes aidantes représentaient 18% de la population âgée de quinze ans ou plus en 2001 et offraient, sans être rémunérées, des services d'aide de l'ordre de 5 G\$ par an. Environ 90% de ces services sont offerts par des femmes.

Le plan d'action 2007-2010 prévoyait la mise sur pied d'un comité multisectoriel pour examiner la question des personnes aidantes par le MSSS en collaboration avec le MFA. À la suite de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, tenue en 2007, un nouveau partage des responsabilités entre le MSSS et le MFA en ce qui a trait à la question des personnes aidantes a été amorcé et le comité n'a finalement pas été créé.

Le 8 octobre 2009, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants. Ce fonds, doté d'une enveloppe annuelle de 20 M\$, est financé conjointement par le gouvernement du Québec et la fiducie de la famille André Chagnon sur une période de dix ans. Il vise à soutenir les personnes aidantes qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à des personnes âgées en perte d'autonomie.

Une société de gestion a été mise sur pied pour administrer le fonds. Le financement sera principalement dédié à la création de Carrefours de soutien aux aidantes et aidants dans les régions du Québec, en démarrant avec quelques régions pilotes. Ces carrefours contribueront notamment :

- à la diversification de l'offre de service de répit;
- au développement de l'offre d'accompagnement et de soutien individuel, communautaire ou social;
- au soutien efficace et continu des personnes et des communautés locales œuvrant auprès des personnes aidantes;
- à l'accroissement des services de formation et d'apprentissage;
- au soutien à l'innovation, de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières.

En 2010, le MFA a annoncé une hausse de 16 M\$ sur cinq ans du budget alloué au programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA), dont 2 M\$ seront consacrés annuellement aux proches aidants. L'ajout d'un volet proches aidants au programme SIRA permettra aux organismes œuvrant auprès de ces personnes de mieux organiser et développer une offre de service en matière d'écoute, de répit et d'accompagnement.

Le MSSS a également réalisé, par le biais des centres de santé et de services sociaux (CSSS), de nouvelles mesures dans l'ensemble du Québec s'adressant aux proches aidants des personnes âgées vivant à domicile, grâce à un budget récurrent de 10 M\$ accordé en 2007-2008. L'objectif est de développer des mesures de répit diversifiées, souples et adaptées aux besoins spécifiques des proches aidants. Ces mesures doivent être complémentaires aux formules habituelles de répit (ex. : hébergement temporaire, centres de jour), inclure un volet formation pour s'assurer de la qualité des services et s'appuyer sur la concertation entre les partenaires concernés.

Par ailleurs, depuis l'adoption du budget 2008-2009, les personnes aidantes bénéficient de plusieurs mesures fiscales :

- instauration d'un nouveau crédit d'impôt remboursable, jusqu'à 30 %, pour les frais de relève donnant un répit aux personnes aidantes. Ce crédit d'impôt s'adresse aux personnes aidantes qui engagent une ressource pour les remplacer auprès des personnes âgées qu'elles assistent;
- majoration de 25 % à 30 % du taux du crédit d'impôt pour maintien à domicile.

### **Protection des aides familiales résidentes**

En vertu d'un programme fédéral, certaines femmes immigrantes sont admises au Québec sur une base temporaire, à titre d'aides familiales résidentes. Au terme de 24 mois, consécutifs ou non, de travail comme aide familiale à temps plein au cours des trois premières années de leur séjour au pays, les participantes peuvent demander la résidence permanente au Canada, demande pouvant inclure leur conjoint et leurs enfants.

Comme ces femmes ont l'obligation de résider chez leur employeur, il peut parfois être ardu pour elles de faire respecter les protections sociales qui s'appliquent à leur situation. En 2010, le MICC a renouvelé l'entente avec l'Association des aides familiales du Québec, pour une période de 18 mois, afin de favoriser le respect des conditions de travail et des droits des aides familiales résidentes et d'accroître chez les participantes au programme la connaissance de leur droit et de leurs recours.

La durée de validité des certificats d'acceptation du Québec (CAQ) délivrés aux aides familiales résidentes est passée de 12 à 36 mois depuis l'entrée en vigueur, le 16 octobre 2006, du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers afin de simplifier les démarches administratives pour les aides familiales résidentes et de réduire les risques qu'elles se retrouvent en situation irrégulière. En août 2010, cette durée de validité des CAQ a été rallongée à 48 mois.

L'allongement de la durée maximale du séjour permet de mieux tenir compte de diverses situations pouvant survenir au cours de cette période (changement d'employeur, congé de maladie ou autres). Ce faisant, il facilite l'accès des aides familiales résidentes à la résidence permanente, diminue la vulnérabilité de ces travailleuses étrangères en raison de la dépendance moins grande vis-à-vis leur employeur et améliore la protection de leurs droits

Une enquête portant sur l'insertion socioprofessionnelle des aides familiales résidentes et leur parcours d'intégration a été réalisée en 2008. Les principaux résultats ont été présentés à l'occasion de la 11<sup>e</sup> Conférence nationale Metropolis, à Calgary en mars 2009, et la diffusion publique du rapport a eu lieu le 15 juin 2009. Un article sur les résultats de l'étude a été publié au printemps 2010 dans la revue *Thèmes canadiens*.

L'intégration d'une personne ne pouvant se mesurer uniquement par son emploi, une variété de sujets ont été abordés dans cette enquête.

Les principaux thèmes sont la situation d'emploi ou de non-emploi, la connaissance du français et de l'anglais, les conditions financière et familiale, le logement, le niveau d'implication sociale et de satisfaction quant à la situation générale au Québec. L'enquête porte sur l'ensemble des personnes qui ont obtenu la résidence permanente entre 2000 et 2004 grâce au Programme des aides familiales résidentes (PAFR). Selon les données d'admission du MICC, il s'agit de 962 personnes, dont 312 ont été interrogées. Entre autres, l'enquête a permis de constater que le niveau de satisfaction des répondantes est élevé.

## ORIENTATION 3

### Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Une répartition plus égalitaire des tâches familiales et des rôles parentaux demeure un objectif à atteindre pour concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes éprouvent toujours davantage de difficulté que les hommes à relever le double défi de l'emploi et de la famille. Les données démontrent qu'elles consacrent encore aujourd'hui plus de temps au soin des enfants que les hommes, même si elles sont en emploi.

La troisième orientation du plan d'action 2007-2010 pour l'égalité, intitulée « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles » prévoyait favoriser la répartition équitable des tâches familiales et inciter les milieux de travail et les milieux de vie à instaurer des mesures visant la conciliation du travail et de la famille. Nous présentons aussi dans ce chapitre des mesures de la politique familiale du gouvernement du Québec qui contribuent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### 3.1 FAVORISER LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES

En 2008, le MAPAQ a réalisé un sondage auprès des agricultrices pour dresser un portrait et évaluer les besoins en matière de conciliation travail-famille. Les résultats ont été publiés en juin 2009 dans le rapport *Les agricultrices du Québec : Qui sont-elles ?* À la suite de ce sondage, un projet pilote visant à offrir des services adaptés aux besoins des femmes en milieu agricole a été élaboré. Il est actuellement à l'étape de la mise en œuvre. Le MFA y collabore en offrant un soutien technique en conciliation travail-famille (CTF).

#### 3.2 ENCOURAGER LES MILIEUX DE TRAVAIL À INSTAURER DES MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE TANT DANS LES SECTEURS À PRÉDOMINANCE MASCULINE QUE FÉMININE

Plusieurs gestes ont été posés, principalement par le MFA, pour favoriser l'instauration de mesures facilitant la conciliation du travail et de la famille dans les entreprises et associations.

### **Site Internet**

Le MFA a créé dans son site Internet ministériel une section dédiée à la conciliation en juin 2008. Mis à jour régulièrement, le site rend accessible dans les meilleurs délais la nouvelle documentation, les publications du MFA en la matière, ainsi que de nouveaux outils disponibles pour trois clientèles : les citoyennes et citoyens, les entreprises et la communauté.

Les statistiques de fréquentation de la section CTF du site Internet du MFA, disponibles à partir de juillet 2009, démontrent une progression continue du nombre de nouvelles visiteuses et de nouveaux visiteurs. Depuis octobre 2009, la page d'accueil de la section se maintient dans les 10 % des pages les plus fréquentées de l'ensemble du site ministériel, ce qui démontre l'intérêt des internautes pour ces contenus.

### **Programme de soutien financier pour les entreprises et les associations du monde du travail**

Le MFA a lancé, le 24 mars 2009, le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille. L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité de vie des travailleuses et travailleurs en encourageant les milieux de travail à instaurer des pratiques de gestion et des mesures de conciliation travail-famille, tant dans les secteurs à prédominance masculine que dans les secteurs à prédominance féminine.

Deux volets composent ce programme : le volet Entreprise, qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises québécoises et aux organismes à but non lucratif de 250 employés ou moins, ainsi que le volet Association, qui vise toute association patronale, syndicale, professionnelle, sectorielle ou autre, dont les activités sont principalement liées au travail, à l'emploi ou à la gestion et au développement des ressources humaines.

Au cours de la première année de mise en œuvre du programme (2009-2010), deux projets ont été soutenus financièrement dans le cadre du volet Associations pour une aide financière totale de 100 000 \$. Cette faible participation est attribuable à plusieurs facteurs, dont la courte période de promotion et d'appropriation du programme par la clientèle visée et le contexte économique difficile en 2009.

Plusieurs actions de promotion ont été menées au cours de l'année 2009-2010, ciblant à la fois les ministères et des relayeurs d'information et celles-ci ont été accentuées au printemps 2010. Cinq nouvelles demandes ont été soumises par des associations au printemps 2010 et d'autres mesures devraient être prises afin de joindre plus directement les entreprises.

Des fiches techniques ont également été conçues de manière à fournir aux milieux de travail qui le souhaitent des outils leur permettant de s'insérer dans une démarche de conciliation. Ces fiches sont disponibles sur le site [www.mfa.gouv.qc.ca/travailfamille](http://www.mfa.gouv.qc.ca/travailfamille).

### **Prix Reconnaissance**

Par la remise de Prix Reconnaissance « Conciliation travail-famille », le MFA entend souligner publiquement les efforts des entreprises qui offrent à leur personnel des mesures de conciliation travail-famille, tout en faisant connaître leurs bonnes pratiques.

La première édition des Prix Reconnaissance « Conciliation travail-famille » s'est tenue au printemps 2009 dans trois régions du Québec : la Capitale-Nationale, Laval et l'Estrie. Ainsi, trois prix ont été remis à des entreprises favorisant une meilleure conciliation des responsabilités professionnelles et familiales de leur personnel. Au total, onze entreprises ont soumis leur candidature. Une deuxième édition a eu lieu au printemps 2010, dans six régions cette fois-ci; en plus des trois régions déjà citées, les régions de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent et de Montréal se sont jointes.

Les Prix Reconnaissance « Conciliation travail-famille » sont remis au nom du MFA dans le cadre d'événements organisés par des jeunes chambres de commerce du Québec, en collaboration avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec. Le MFA a engagé 70 000 \$ dans cette mesure en 2008-2009 et 2009-2010.

### **Norme consensuelle**

La norme BNQ 9700-820 Conciliation travail-famille spécifie les exigences en matière de bonnes pratiques et reconnaît la qualité des mesures implantées par les entreprises. Elle s'applique à tous les types d'organisations (privées, publiques et autres) de toute taille.

Fruit de l'initiative du MFA et des travaux menés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), l'élaboration de cette norme a reposé sur l'étroite implication de partenaires des milieux interpellés par la question de la CTF jusqu'à l'atteinte d'un consensus. Membres d'un comité tripartite et équilibré, des représentantes et représentants des employés (ex. : centrales syndicales), des employeurs (ex. : PME, associations patronales) et de l'intérêt général (ex. : ministères) ont ainsi contribué à la rédaction de cette norme. Le projet de norme a également été soumis à un exercice d'enquête publique par le BNQ.

Les organisations qui le souhaitent pourront ainsi démontrer leur engagement envers la CTF, tandis que les travailleuses et travailleurs pourront reconnaître les organisations qui se démarquent à titre d'employeurs. La norme a été rendue publique en juin 2010 et le programme de certification qui l'accompagne le sera à l'automne 2010. Le coût total du projet s'élève à 121 000 \$ sur trois années financières.

### **Projets expérimentaux en CTF**

Le MFA a soutenu financièrement deux projets traitant de la possibilité d'offrir différents biens et services sur les lieux de travail. Un de ces projets a permis le démarrage d'une entreprise permettant à des employeurs d'offrir à leurs employées et employés des services pouvant, entre autres, faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Cette entreprise est toujours en activité.

Le deuxième projet consistait en la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'organisation d'un réseau d'entreprises offrant des services pouvant également faciliter la conciliation travail-famille. Le rapport a été rédigé et remis au MFA, qui a pris connaissance des conclusions, mais le projet ne s'est pas poursuivi.

### **Recherche sur les stratégies gagnantes**

Une recherche a été effectuée par l'équipe de recherche multidisciplinaire de l'Université du Québec à Montréal, *L'invisible qui fait mal*, en collaboration avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), sur les mesures pouvant favoriser une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale pour les personnes en emploi.

Les données recueillies sur les stratégies gagnantes en matière de conciliation travail-famille lors de la recherche ont donné lieu à des présentations par la FTQ, notamment au cours de leur colloque national annuel en 2008, et des documents informatifs ont été diffusés auprès des délégués et déléguées syndicaux de la FTQ sur le sujet.

Cette recherche a été pensée dans une perspective longitudinale et comporte ainsi plusieurs phases. Le MCCCCF a contribué financièrement uniquement à la première phase pour un montant de 45 000 \$. Il continue néanmoins à participer aux travaux des phases subséquentes. Cette mesure s'est ajoutée aux autres prévues dans le plan d'action 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **3.3 INTENSIFIER LA COLLABORATION ET LE PARTENARIAT DES DIVERS PARTENAIRES DES MILIEUX DE VIE**

Le MFA avait aussi pour cible les partenaires locaux et régionaux dans son plan de travail pour susciter des actions concrètes en matière de conciliation travail-famille. Ces alliés sont en effet précieux puisqu'ils agissent directement sur les milieux de vie des citoyennes et citoyens.

#### **Politiques familiales municipales**

Depuis 2002, le MFA accompagne les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM). Un soutien financier et technique leur est offert. Depuis sa création, l'investissement relié au programme totalise 6,3 M\$. Il a permis de proposer une gamme d'activités et de services mieux adaptés aux besoins des familles. Fort de cette réussite, le MFA

a décidé, en 2009, de poursuivre les efforts et de revoir certains paramètres du programme de soutien permettant d'actualiser sa vision d'une société pour tous les âges où les municipalités et les MRC sont davantage outillées pour créer des environnements favorables non seulement aux familles, mais aussi aux personnes âgées.

Ainsi, avec le présent Programme de soutien aux politiques familiales et la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), les municipalités et les MRC qui souhaitent adapter leur milieu de vie en fonction des réalités et des besoins des familles et des personnes âgées continuent à bénéficier d'un soutien pour l'élaboration ou la mise en œuvre du plan d'action et la mise à jour de leur politique familiale municipale. Un soutien additionnel est désormais offert pour la réalisation de la démarche MADA et pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des personnes âgées.

Les municipalités adoptent régulièrement, dans leurs plans d'action qui accompagnent leurs politiques familiales municipales, des mesures de conciliation travail-famille, mesures qui viennent faciliter, notamment, l'établissement de rapports égaux. Depuis le début du programme, 543 municipalités se sont inscrites. Parmi celles-ci, 296 ont élaboré leur politique sur une base individuelle et 247 l'ont fait conjointement avec les 23 MRC qui ont présenté une demande au MFA.

#### Nombre de municipalités ayant reçu du financement du MFA pour l'élaboration d'une PFM

Années financières	Nombre de municipalités ayant, individuellement ou conjointement avec une MRC, reçu du financement en vertu du Programme de soutien aux PFM
2007-2008	67
2008-2009	17
2009-2010	71
<b>Total de la période de trois ans</b>	<b>155</b>
<b>Total depuis la mise en œuvre du programme en 2002</b>	<b>543</b>

Ce programme a permis d'atteindre un vaste bassin de la population représentant tout près de 6,3 millions d'habitants, soit près de 81 % de la population du Québec. Un montant de près de 1,59M\$ a été engagé pour cette mesure pour la durée du plan d'action.

### **Services de surveillance pour les jeunes handicapés**

Plusieurs demandes de parents avaient été adressées au MELS pour que des élèves handicapés, fréquentant l'école secondaire, puissent bénéficier d'un service de surveillance, avant et après les heures de classe. Il s'agit de jeunes qui, en raison de leurs incapacités, n'ont pas un degré d'autonomie fonctionnelle suffisant pour pouvoir rester seuls à la maison. Depuis 2004, un groupe de travail interministériel a été mis en place afin de trouver des solutions pour répondre à ces besoins. Depuis, des projets pilotes ont été financés en 2005-2006 et en 2006-2007, par les membres du comité.

Une évaluation des deux années d'expérimentation de projets pilotes a été réalisée par une équipe de recherche financée par l'OPHQ. Le rapport final de l'évaluation des projets, déposé en juillet 2008, confirme des retombées positives en matière de conciliation travail-famille. Neuf projets pilotes ont été expérimentés, dont quatre sont toujours actifs. Les autres projets ont cessé leurs activités, principalement en raison d'un manque d'inscriptions. L'évaluation réalisée dans le cadre de ces projets pilotes a confirmé l'importance des services de surveillance pour les enfants handicapés et leurs parents.

L'aide financière accordée à ces projets, provenant du MFA, du MSSS et du MELS, est passée de 60 000 \$ en 2005-2006 à 120 000 \$ en 2008-2009. Par ailleurs, le soutien aux services de surveillance des enfants handicapés de 12 à 21 ans fait partie des mesures annoncées dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Une somme de 1 M\$ a été allouée sur cinq ans pour actualiser cet engagement. Ces montants permettront, d'une part, d'assurer un financement des services sur une base triennale et de bonifier le soutien des projets en cours et d'autre part, ils ont permis d'accueillir de nouveaux projets en 2009-2010.

En 2009-2010 une aide financière de 305 767 \$ a été allouée pour répondre aux besoins de surveillance de près de 150 jeunes de 12 à 21 ans du secondaire dans diverses régions du Québec. Au total, onze organismes, dont trois nouveaux, offrent à ces élèves handicapés des activités structurées adaptées à leurs capacités et à leurs champs d'intérêt, permettant ainsi à leurs parents de mieux concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.

### **Projets régionaux portant sur la CTF**

Les actions menées depuis 2007 ont permis la mise en œuvre de deux ententes spécifiques portant sur les besoins des familles en matière de conciliation travail-famille (CTF) avec les conférences régionales des élus (CRE). Le MFA a investi 90 000 \$ dans ces ententes.

De plus, le Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de CTF a été lancé en juin 2008. Ce programme vise à trouver des solutions novatrices pour faciliter la vie des personnes au travail ou aux études qui ont à assumer diverses responsabilités familiales et professionnelles. Les organismes admissibles sont les personnes

morales à but non lucratif et les CRE. En 2008-2009, 26 projets ont été soutenus, pour un montant de près de 1 M\$. Huit de ces projets ont une portée régionale. Le programme a été reconduit en 2009-2010. Douze projets, dont cinq ayant une portée régionale, ont été acceptés pour un financement de près de 500 000 \$.

Ces ententes et ces projets issus de la communauté touchent quinze des 17 régions du Québec qui regroupent 98 % de la population québécoise.

### 3.4 POLITIQUE FAMILIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Bien que non inscrites au plan d'action, certaines mesures de la politique familiale du gouvernement du Québec méritent d'être mentionnées. L'étude *La politique familiale au Québec: visée, portée, durée et rayonnement*, déposée en février 2008 par le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), souligne que les trois principales mesures de la politique familiale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), services de garde et soutien aux enfants – ont déjà produit des résultats bénéfiques, dont la hausse du taux d'activité des mères sur le marché du travail et la hausse des naissances.

Selon Cleveland (2007)<sup>3</sup>, les réformes de services de garde à contribution réduite ont entraîné une hausse du taux d'emploi des mères d'enfants de 4 ans et moins. Ce dernier est passé de 61 % à 69 % en quelques années, soit d'un pourcentage inférieur à la moyenne canadienne à un pourcentage supérieur. Le CFE affirme que le même raisonnement s'applique au sujet de la nette diminution du nombre de mères monoparentales à l'aide sociale survenue depuis l'entrée en vigueur de la mesure.

On constate également une forte augmentation des naissances au Québec dans les dernières années, qui sont passées de 84 200 en 2007, à 87 600 en 2008 et à 88 600 naissances en 2009. Pour cette même année, l'indice synthétique de fécondité se situait à 1,73 enfant par femme, ce qui place le Québec au-dessus de la moyenne canadienne.

#### Services de garde

Le gouvernement du Québec a annoncé que la cible de 220 000 places à contribution réduite sera atteinte au cours de l'année financière 2010-2011. Pour les parents ne pouvant bénéficier de places à contribution réduite, le gouvernement offre un crédit d'impôt pour frais de garde, qui a été bonifié en 2009-2010. Cette mesure fait en sorte que l'écart est faible entre le coût des services de garde, que l'on ait recours à une garderie subventionnée ou à une garderie privée non subventionnée, jusqu'à un revenu familial de 125 000 \$. Cette mesure profite à 100 000 familles et se traduit par un allègement fiscal de 22 M\$ par an pour l'ensemble des familles.

<sup>3</sup> Gordon Cleveland, dans son allocution « Bénéfices et coûts des centres de la petite enfance du Québec », ACFAS, Colloque sur les dix ans des CPE, prononcée le 8 mai 2007. Il se base sur les travaux de Pierre Lefebvre et de Philip Merrigan, 2005, de même que ceux de Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan

## Régime québécois d'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale a été mis sur pied en 2006 pour remplacer les prestations que pouvaient recevoir les nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi. Il a permis de verser en 2008 plus de 1,5 G\$ en prestations, comparativement à 1,4 G\$ en 2007 et 829 M\$ en 2006. Il est reconnu comme le plus généreux, le plus souple et le plus accessible en Amérique du Nord. Il est à noter que les travailleuses autonomes sont désormais couvertes par ce régime.

## ORIENTATION 4

### Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes

L'état de santé est influencé par plusieurs déterminants, dont le niveau de revenu, l'éducation, le sexe, la culture, etc. Les approches et pratiques doivent discerner et prendre en compte les similitudes et les différences entre la santé des femmes et celle des hommes, dans le but de contribuer à une meilleure justice sociale.

L'orientation 4 du plan d'action gouvernemental 2007-2010 s'intitulait « Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes ». Les objectifs de cette orientation concernaient l'adaptation des soins de santé et des services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes, de même que la sensibilisation des milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes.

#### 4.1 ADAPTER LES SOINS DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AUX BESOINS PARTICULIERS DES FEMMES ET DE CERTAINS GROUPES

##### Plan d'action en santé et bien-être des femmes

Le MSSS élabore et met à jour depuis plusieurs années un plan d'action ministériel visant la promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes. En 2003, le MSSS lançait les objectifs ministériels et la stratégie d'action en santé et bien-être des femmes, *Au féminin... À l'écoute de nos besoins*. Cette stratégie d'action a fait l'objet d'une première phase de mise en œuvre pour la période 2002-2007. Un bilan des actions réalisées durant cette période a été diffusé en 2008.

Un nouveau plan d'action en santé et bien-être des femmes a été élaboré et doit être rendu public en 2010. Il reprend les trois grands objectifs ministériels affirmés en 2003, soit :

- l'amélioration des connaissances sur les besoins des Québécoises en matière de santé et de bien-être;
- l'adaptation des soins et des services sociaux aux besoins des Québécoises;
- l'intégration des besoins particuliers des femmes à la planification nationale, régionale et locale des soins et des services.

Ce plan d'action réitère l'importance de cibler les besoins de femmes vivant des conditions particulières de discrimination et de vulnérabilité, notamment les femmes autochtones, les femmes immigrantes et issues de communautés culturelles, les femmes ayant une ou plusieurs limitations fonctionnelles, les femmes vivant la pauvreté et l'exclusion sociale, les femmes tirant revenu d'activités sexuelles et les femmes d'orientation homosexuelle.

Il regroupe des actions en cours ou à venir, dont plusieurs font déjà l'objet d'engagements ministériels reconnus, en matière de violence conjugale, d'agression sexuelle, de santé physique, de santé mentale, de promotion des saines habitudes de vie, de promotion d'une sexualité saine et responsable chez les jeunes, de services liés au vieillissement et au soutien à domicile, de prévention des problèmes de santé chez les travailleuses du réseau, de coordination et de concertation en matière de santé et de bien-être des femmes entre le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux, etc.

### **Politique de périnatalité 2008-2018**

En ce qui concerne la périnatalité, la politique 2008-2018 *Un projet porteur de vie* a été publiée en juin 2008, puis diffusée auprès du réseau et des partenaires œuvrant dans ce domaine. Elle propose une vision globale et intégrée de la périnatalité afin que le gouvernement puisse offrir partout au Québec des services complets aux femmes enceintes, aux parents et à leur enfant jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de un an.

La politique repose sur des valeurs fondamentales tels :

- la reconnaissance de la compétence des parents;
- le respect du caractère naturel de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement;
- le recours judicieux aux interventions obstétricales;
- la précocité des interventions;
- le rôle déterminant de la relation d'attachement parent-enfant.

Elle détermine d'abord les services devant être offerts à toute la clientèle périnatale, puis précise ceux à offrir aux personnes vivant dans un contexte difficile ou une situation particulière. Elle vise notamment à renforcer l'utilisation des services de première ligne offerts par les médecins omnipraticiens ou les sages-femmes, pour les femmes dont la grossesse se déroule normalement.

La politique de périnatalité identifiait déjà les orientations prioritaires pour les trois premières années. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et diffusé, en mars 2010, les stratégies devant en permettre la mise en œuvre.

### **Encadrement de la pratique en matière de procréation assistée**

Afin de faciliter l'accès à la procréation médicalement assistée et de protéger la santé des femmes ayant recours à ces techniques ainsi que

la santé des enfants qui en sont issus, le projet de loi n°26 a été adopté à l'Assemblée nationale le 18 juin 2009. Le projet vise à assurer une pratique de qualité, sécuritaire et éthique en matière de procréation assistée au Québec.

La loi ainsi que les règlements qui en découlent sont entrés en vigueur simultanément en août 2010. Le premier règlement concerne l'encadrement des activités cliniques en matière de procréation assistée et restreint entre autres le nombre d'embryons pouvant être implantés dans l'utérus d'une femme. Le second prévoit la couverture de trois cycles de fécondation *in vitro*, comprenant toutes les activités médicales qui y sont liées et les médicaments, par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

L'offre de service dans les différentes régions du Québec ainsi que les corridors de services avec les centres de 3<sup>e</sup> ligne seront précisés prochainement. Un règlement portant sur les activités de recherche en matière de procréation assistée sera déposé ultérieurement.

### **Mutilations génitales féminines**

En novembre 2004, à la demande de la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le CSF a déposé au Conseil des ministres un avis sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les mutilations génitales féminines y font l'objet de recommandations.

En réponse à ces recommandations, le MSSS a diffusé en 2006 un dépliant de sensibilisation à l'intention du personnel du réseau. Par la suite, dans le cadre du plan d'action 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le MSSS a produit le document *Agir au Québec auprès des personnes touchées par les pratiques d'excision et d'infibulation (mutilations génitales féminines) ou à risque de l'être : État de situation et recommandations*. Ce document s'adresse aux gestionnaires et au personnel du réseau de la santé et des services sociaux, et émet des recommandations sur les approches à privilégier. On y aborde notamment la sensibilisation des communautés touchées par ces pratiques, la formation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux sur les connaissances générales relatives à ces problématiques et sur l'approche interculturelle, la transmission de l'expertise nécessaire auprès des dispensatrices et dispensateurs de services et le développement d'une collaboration ministérielle et interministérielle sur cette question. La diffusion du document au sein du réseau de la santé et des services sociaux est à venir.

Un inventaire des formations déjà offertes sur cette question dans la région de Montréal sera réalisé afin de faciliter l'accès à cette information pour le personnel du réseau et des organismes qui travaillent avec la clientèle touchée par cette problématique.

## 4.2 SENSIBILISER LES MILIEUX DE TRAVAIL À LA PRÉVENTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES FEMMES

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) poursuit la sensibilisation des milieux de travail quant aux mesures à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et améliorer ainsi leur qualité de vie au travail. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) permet d'acquérir de nouvelles connaissances relativement à des problèmes que vivent les femmes au travail et de relever, dans le but de prévenir les lésions professionnelles et de favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail (SST) par le milieu, les différences pouvant exister entre les femmes et les hommes, notamment quant aux caractéristiques des lésions professionnelles. De plus, l'ADS est essentielle pour améliorer l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions auprès des travailleuses et des travailleurs.

Une analyse différenciée selon les sexes a donc précédé la mise en œuvre des projets d'intervention en cours chez les pompières et pompiers lors d'interventions en espace clos, chez les agentes et agents de services correctionnels (milieu ouvert et milieu fermé) et chez les travailleuses des centres de la petite enfance (CPE). Les deux premiers projets visent la prévention des lésions attribuables au travail dans des emplois non traditionnels pour les femmes, notamment pour y faciliter leur intégration. Le troisième projet cible un secteur à haute densité féminine où les lésions sont fréquentes.

Poursuivant un objectif de sensibilisation, les outils suivants ont été produits :

- le guide et les fiches d'animation pour les CPE facilitant les discussions sur le thème de la SST, intitulé *La prévention, pas à pas*;
- le feuillet de sensibilisation et d'information portant sur la prévention des accidents en milieu carcéral, intitulé *Miser sur la communication, notre force!*;
- un bloc-notes rappelant les principaux éléments pour dénouer une situation tendue et trois affichettes de sensibilisation reprenant certains éléments du feuillet destiné aux agentes des services correctionnels.

Le plan de diffusion des outils a été mis en œuvre dans le cadre des projets d'intervention touchant les CPE et les services correctionnels en milieu fermé. Les outils ont été diffusés en 2008 à tous les établissements de détention du Québec, à tous les CPE et autres services de garde, ainsi qu'à différents ministères et organismes.

Les projets d'intervention auprès des agentes de services correctionnels en milieu ouvert ainsi que des éducatrices des CPE se poursuivront en 2010. Des outils de sensibilisation visant les travailleuses et travailleurs des services d'incendie, notamment lors des interventions en espace clos, sont en préparation.

## ORIENTATION 5

### Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

La violence envers les femmes constitue un fléau social qui a des conséquences négatives sur leur intégrité, leur sécurité, leur santé et leur autonomie économique. La lutte contre cette forme de violence s'appuie sur la promotion des valeurs fondamentales que sont le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes et l'importance d'assurer la sécurité de celles-ci dans tous les milieux de vie.

La cinquième orientation du plan d'action gouvernemental 2007-2010 s'intitulait « Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie ». Par cette orientation, le gouvernement visait à prévenir et à contrer plus spécifiquement la violence conjugale, les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle et la traite des femmes.

#### 5.1 PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES AGRESSIONS SEXUELLES

Le gouvernement du Québec, représenté par une dizaine de ministères contributeurs, est déjà bien engagé dans les solutions à apporter afin de prévenir et de contrer la violence faite aux femmes et pour venir en aide à celles qui en sont victimes. Il poursuit principalement ses engagements à l'égard des plans d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et mène des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

#### Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et campagne de sensibilisation

Le MCCCCF et le MJQ sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

Ce plan d'action regroupe les 72 engagements des 9 ministères suivants, directement concernés par cette problématique de violence : MELS, MESS, MFA, MCCCCF (SCF), MICC, MJQ, MSSS, MSP, MCE (SAA). Chacun des ministères produit annuellement un bref état sur la réalisation de leurs engagements respectifs. Ces renseignements sont colligés une fois l'an et portent sur l'année précédente, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Ainsi, depuis 2007, le Secrétariat à la condition féminine du MCCCCF et le MJQ ont produit l'état de la mise en œuvre des mesures réalisées ou en cours de réalisation pour les années 2007, 2008 et 2009 de l'ensemble des ministères concernés. La mise en œuvre de ce plan d'action a été estimée à 65 M\$ sur cinq ans. Le bilan de sa mise en application, présentement en élaboration, permet de préciser que le montant estimé des investissements a été largement dépassé.

Sur le plan des réalisations majeures du gouvernement du Québec dans le cadre de ce plan, nous pouvons souligner le rehaussement du financement des maisons d'hébergement pour femmes vivant de la violence conjugale. Ainsi, ces organismes se sont vu octroyer 60 853 000 \$ par le MSSS en 2007-2008, 66 968 000 \$ en 2008-2009 et 67 889 000 \$ en 2009-2010. Les effets de cette mesure sont structurants pour les femmes violentées et leurs enfants qui peuvent désormais bénéficier de meilleurs services.

Parmi les actions réalisées entre 2007 et 2010 par le MCCCCF, en collaboration avec le MJQ, notons la conception et la diffusion des phases trois à six de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale. Ces différentes phases de la campagne prennent appui sur les données policières les plus récentes produites annuellement par le ministère de la Sécurité publique.

La troisième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale a été diffusée en mars 2007. Elle a porté sur le caractère criminel de la violence conjugale. La publicité télévisée de 30 secondes montrait une violente dispute au cours de laquelle un homme projetait sa conjointe au sol et où un policier intervenait.

La quatrième phase a été diffusée à l'automne 2007 et a repris le message publicitaire de la précédente, soit « La violence conjugale est un crime. Contactez votre service de police. » En plus de la télévision et du Web, différents sites et près de 500 écrans de cinéma, répartis dans toutes les régions du Québec, ont diffusé ce message sans équivoque quant au caractère criminel de la violence conjugale. Le dépliant *Ne restons pas silencieux. La violence conjugale est inacceptable et souvent criminelle* a aussi été produit et diffusé dans le cadre de cette phase.

La cinquième phase a été diffusée à l'hiver 2009. Elle a fait valoir l'importance de la dénonciation des actes de violence conjugale par les victimes, leurs proches et les témoins de ces actes. Plusieurs moyens de communication ont été déployés :

- diffusion d'un message publicitaire télévisé de 30 secondes, faisant un parallèle entre la télé réalité et la réalité des victimes de violence conjugale;
- diffusion d'une édition actualisée et augmentée du dépliant d'information sur la violence conjugale *Ne gardons pas le silence devant un crime* à travers les réseaux des ministères concernés. Ce dépliant a été produit en français, en anglais et en espagnol;
- mise en ligne d'un microsite Web à l'adresse [www.ViolenceConjugale.gouv.qc.ca](http://www.ViolenceConjugale.gouv.qc.ca);
- mise en ligne d'une E-pub interactive sur l'emprise de la violence conjugale pour les personnes qui en sont victimes;
- parution de deux publicités imprimées dans les principaux quotidiens et parution d'une publicité, dans une trentaine de publications multiculturelles;
- partenariat avec l'organisme Bouclier d'Athéna Services familiaux en vue de répondre aux besoins spécifiques des communautés ethnoculturelles.

La sixième phase de la campagne a été diffusée du 25 novembre au 6 décembre 2009. Un porte-parole masculin bien connu du public a lancé un appel à la solidarité. Un message télévisuel, radiophonique et Web percutant, ainsi qu'un affichage ciblé et la diffusion d'un dépliant ont été les principaux outils.

Entre mars 2007 et décembre 2009, le gouvernement a investi 3,25 M\$ pour la réalisation des quatre dernières phases de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale, dont 1,47 M\$ provient de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Recherche sur le service d'aide en matière de violence conjugale**

La réalisation d'une recherche intitulée *L'état de situation et les besoins prioritaires du service d'aide en matière de violence conjugale* a fait l'objet d'un contrat conclu en 2008 entre le MCCCCF et l'Université de Montréal (CRI-VIFF). Cette recherche a été menée en étroite collaboration avec les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et des services pour conjoints violents.

Les résultats de cette recherche, qui sera rendue publique à l'automne 2010, permettront notamment d'identifier les besoins des clientèles aux prises avec la violence conjugale. Aussi, les recommandations contenues dans ce rapport serviront à alimenter la réflexion des membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, responsable de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale. Le MCCCCF a versé à l'Université de Montréal la somme de 300 000 \$ pour l'exécution complète de cette recherche. Le MSSS a également déboursé 25 000 \$ pour la réalisation de cette recherche.

### **Supervision des droits d'accès**

Les services de supervision des droits d'accès (SDA) sont utilisés par des parents à la suite d'une ordonnance de la Cour supérieure lorsque l'exercice d'un droit d'accès aux enfants est interrompu, difficile ou entraîne des conflits après une séparation ou un divorce. Deux types de services peuvent être offerts, soit les visites supervisées par un tiers, pour un enfant qui ne vit plus avec l'un de ses parents et ce parent ou les échanges de garde de l'enfant entre les deux parents par l'intermédiaire d'un tiers.

Au Québec, de façon générale, les services de SDA sont offerts principalement par des organismes communautaires. Le *Guide relatif à l'organisation des services de supervision des droits d'accès* destiné à ces organismes rappelle que « le plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* prévoit que dans les situations de violence conjugale, les services de supervision de droits d'accès donnent priorité à la sécurité des enfants et du parent non violent ». Aussi, l'organisme a des responsabilités sur ce plan :

- il doit consigner dans un registre spécifique tous les incidents et les situations où des manifestations de violence à l'égard d'une des personnes participantes ont eu lieu, ainsi que tous les incidents et les situations où la sécurité des personnes ou des lieux a été mise à l'épreuve dans le cadre des services de supervision des droits d'accès;
- l'information contenue dans ce registre, dépouillée des renseignements personnels, doit être transmise une fois par année lors de la reddition de comptes au ministère auquel est rattaché l'organisme.

Au cours des trois années de ce plan d'action, une seule plainte relative à la sécurité des enfants et du parent non violent a été acheminée au MFA. Les organismes rattachés au MFA qui offrent des services de supervision des droits d'accès reçoivent un financement pour leur mission globale en tant qu'organismes communautaires Famille. Un financement additionnel pour l'offre de services de supervision des droits d'accès est accordé par entente de service avec le MSSS.

### **Médiation familiale**

Le troisième rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale a été présenté au ministre de la Justice le 25 avril 2008. Il a été rendu public par la ministre de la Justice le 2 avril 2009.

Quatorze recommandations portent sur la médiation familiale dans le contexte de la violence conjugale, soit les recommandations 12, 39 à 50 et 60. Parmi celles-ci, les recommandations 42, 43 et 50 s'adressent au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF). Les recommandations 40 et 44 à 49 requièrent des modifications au règlement et au Code de procédure civile.

La recommandation 41 porte sur le « Projet d'expérimentation du protocole d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits en médiation familiale », c'est-à-dire sur l'application des outils d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits par les médiateurs familiaux. Le MJQ a accepté de financer ce projet sur deux exercices financiers (2009-2010 et 2010-2011). Le projet est réalisé conjointement par l'Association de médiation familiale du Québec (AMFQ) et le COAMF, en collaboration avec le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et À cœur d'hommes – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. Il se divise en trois volets :

1. formation de six heures aux médiateurs pour développer des habiletés et connaissances sur la violence conjugale;
2. service de consultation téléphonique pour aider les médiateurs à dépister ou déterminer l'intervention appropriée;
3. évaluation pour déterminer si ces mesures ont permis d'assurer une intervention plus appropriée et sécuritaire pour les personnes vivant une situation de violence conjugale.

### **Projets d'habitation pour les personnes vivant différentes problématiques d'exclusion sociale**

La SHQ a soutenu différents organismes ou communautés dans la réalisation de projets d'habitation dans le but de venir en aide à des personnes vivant différentes problématiques d'exclusion sociale, dont la violence conjugale.

Sept projets comptant cent trente-quatre logements ont été réalisés ou sont en voie de réalisation et répondent aux besoins de femmes itinérantes ou à risque de le devenir. Le fait de fournir un toit à ces personnes pour un loyer modique a un effet positif sur la prévention de diverses formes de violence.

À ce dernier nombre, on peut ajouter 8 projets d'habitation totalisant 83 logements réalisés et 6 projets en voie de réalisation représentant 76 logements. Cependant, il est important de préciser que ces quatorze derniers projets de logements permanents ou de transition sont susceptibles d'accueillir aussi bien des femmes itinérantes de tous âges, en difficulté et démunies que des hommes dans la même situation.

### **Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et campagne gouvernementale de sensibilisation**

Le *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006, Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* a été rendu public le 30 mai 2007. Ce rapport a permis d'établir à 40 265 552 \$ la somme octroyée par l'ensemble des ministères pour la réalisation de leurs engagements entre 2001 et 2006.

Le 17 avril 2008, le gouvernement a rendu public le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Ce plan d'action regroupe 100 engagements des 10 ministères suivants : MJQ, MCCCCF - (SCF), MELS, MESS, MFA, MICC, MSSS, MSP, MAMROT, MCE - (SAA). Chacun des ministères produit annuellement un bref état sur la réalisation de leurs engagements respectifs. Ces renseignements sont colligés une fois l'an et portent sur l'année précédente, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Parmi la centaine de mesures que contient ce plan d'action, certaines sont particulièrement novatrices, notamment :

- l'implantation d'une ligne de référence sans frais destinée à orienter les victimes d'agression sexuelle et les intervenantes et intervenants vers les services appropriés;
- la réalisation d'une campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles;
- la consolidation des services pour les victimes d'agression sexuelle, plus particulièrement des centres désignés;
- l'adaptation de la pratique policière à la cybercriminalité;
- le développement des outils de sensibilisation portant sur l'hypersexualisation des jeunes;

- le développement d'initiatives visant la prévention de l'exploitation sexuelle des adolescentes et des adolescents par les gangs de rue;
- la réalisation d'actions spécifiques auprès de la population issue de l'immigration;
- l'implantation d'un établissement de détention pour l'évaluation et le traitement des agresseurs sexuels.

Par ailleurs, on note un nombre important d'actions qui concerne les secteurs de l'éducation, du loisir et du sport, ainsi que plusieurs actions qui visent à bonifier l'intervention et l'encadrement des agresseurs sexuels et à mieux adapter l'intervention aux réalités autochtones. Des actions concernent également les victimes, mineures et majeures. Les sommes qui sont affectées à la mise en œuvre du plan d'action pour les différents ministères sont estimées à un peu plus de 60 M\$ sur cinq ans.

La première phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles a été diffusée de la fin mars au 19 avril 2008. Elle a porté sur la réalité objective des agressions sexuelles, à savoir ce qu'elles sont et qui en sont les principales victimes. Plusieurs moyens de communication ont été choisis pour la réalisation de cette première phase, notamment :

- diffusion de quatre messages publicitaires télévisés de 30 secondes, en français;
- diffusion d'un message publicitaire télévisé de 30 secondes, en anglais;
- mise en ligne d'un microsite Web à l'adresse [www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca](http://www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca);
- mise en ligne d'une vidéo virale et d'une E-pub interactive disponibles en français et en anglais;
- parution d'une publicité imprimée dans les principaux journaux et magazines.

La deuxième phase a été diffusée du 22 mars au 2 mai 2009. Elle visait à sensibiliser la population aux formes les plus fréquentes d'agression sexuelle et à corriger certaines croyances erronées quant à l'âge des victimes et aux lieux où se produisent les agressions. Plusieurs moyens ont été retenus pour la réalisation de cette deuxième phase, notamment :

- diffusion d'un message publicitaire télévisé de 30 secondes, en versions française et anglaise;
- parution d'une publicité imprimée dans les principaux journaux et magazines;
- partenariat avec Femmes autochtones du Québec afin de produire et de diffuser auprès des différentes communautés autochtones un DVD portant sur la problématique des agressions sexuelles;
- mise en ligne d'un microsite Web à l'adresse [www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca](http://www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca);
- mise en ligne d'une vidéo virale et d'une E-pub interactive disponibles en français et en anglais.

La troisième phase a été diffusée du 22 mars au 1<sup>er</sup> mai 2010. Elle met l'accent sur la gravité des conséquences d'une agression sexuelle dans la vie des victimes. Elle a servi aussi à faire connaître les services d'aide et de protection offerts aux victimes et la nouvelle ligne de référence sans frais. Plusieurs moyens de communication ont été choisis pour la réalisation de cette troisième phase, notamment :

- diffusion d'un message publicitaire télévisé de 45 et de 30 secondes, en français et en anglais;
- diffusion de trois dépliants d'information sur les agressions sexuelles, en français et en anglais (personnes âgées, personnes handicapées et grand public). Celui destiné au grand public a été aussi produit en version espagnole;
- mise en ligne d'un microsite Web en français à l'adresse [www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca](http://www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca);
- mise en ligne d'un microsite Web en anglais à l'adresse [www.SexualAssault.gouv.qc.ca](http://www.SexualAssault.gouv.qc.ca);
- mise en ligne d'une vidéo virale et de deux E-pub interactives disponibles en français et en anglais;
- diffusion d'une affiche en panneaux numériques.

Entre mars 2008 et mars 2010, le gouvernement a investi une somme totale de 3,9 M\$ pour la réalisation des trois premières phases de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles, dont 1, 341 M\$ provient du budget de la politique.

## **5.2 PRÉVENIR ET CONTRER L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LA TRAITE DES FEMMES**

Un sous-comité interministériel sur la traite des femmes migrantes, présidé par le MJQ et composé du MCCCCF, du MICC, du MSSS et du MSP, a été formé en 2005. Son mandat est le suivant : « Examiner les mesures de protection des droits accordés aux femmes migrantes victimes de trafic, et ce, dans le respect des compétences du gouvernement du Québec et [...] les possibilités de négocier une entente avec le gouvernement fédéral sur cette question. »

Le comité s'est réuni à quatorze reprises et a rencontré de nombreux représentants et représentantes d'organisations manifestant un intérêt particulier pour la traite des femmes migrantes. Les travaux du comité sont maintenant terminés et le *Rapport du sous-comité interministériel sur la traite des femmes migrantes*, en date du 25 mai 2009, a été remis au Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, puis approuvé par les ministres concernés. Le rapport a été rendu public en décembre 2009.

La première partie du rapport est consacrée à la définition des termes utilisés et à la présentation du cadre juridique. La deuxième présente un résumé de l'information recueillie par le Comité et dresse ainsi un état de la situation de la traite des personnes au Québec tout en faisant apparaître certaines perspectives. La troisième partie est consacrée aux observations du Comité.

Dans la conclusion du rapport, le Comité recommande de mettre de l'avant une sensibilisation visant tout particulièrement les personnes qui, dans le cadre de leur travail, sont susceptibles de rencontrer de telles victimes. Il fait également apparaître les besoins en services d'éventuelles femmes migrantes victimes de la traite et croit que le Québec devrait se donner les moyens de mieux documenter le phénomène.

Le rapport a été transmis aux personnes et aux organismes consultés et il est disponible sur le site Internet du ministère de la Justice: [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

## ORIENTATION 6

### Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Encore en 2010, les femmes sont moins présentes que les hommes dans diverses institutions ou à différents postes décisionnels, que ce soit dans les domaines politique, économique, social ou dans la fonction publique. Par ailleurs, l'État transfère de plus en plus de responsabilités aux acteurs locaux et régionaux qui doivent participer eux aussi à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

La sixième orientation du plan d'action gouvernemental 2007-2010 s'intitulait « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles ». Les objectifs poursuivis concernaient la parité de représentation dans les lieux de pouvoir ainsi que la promotion de l'égalité dans la gouvernance locale et régionale.

#### 6.1 VISER LA PARITÉ DE REPRÉSENTATION DANS LES LIEUX DE POUVOIR

Entre 2007 et 2010, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs actions pour favoriser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir à tous les paliers politiques ainsi que dans les instances économiques et sociales. Des efforts particuliers ont notamment été concentrés sur la promotion de la politique municipale auprès des femmes en vue d'augmenter le nombre de candidates aux élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Selon la compilation du MAMROT, au lendemain de ces élections, 28 % des personnes élues sont des femmes, soit 16 % à la fonction de maire et 29 % à celle de conseiller. De plus, après un engagement du gouvernement en matière de parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État, la représentation des femmes à ces instances a augmenté de 64 % pour atteindre 45,1 % à la fin de la période couverte par le plan d'action.

#### **Reconduction du programme *À égalité pour décider***

Le programme d'aide financière *À égalité pour décider* vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales et à réduire les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à l'exercice du pouvoir. Il soutient financièrement,

depuis 1999, des organismes à but non lucratif et, depuis 2004, des communautés autochtones dans la réalisation de projets locaux et régionaux porteurs de résultats et axés vers l'action de terrain et le partenariat.

Un rapport d'évaluation du programme a été déposé par le MFA en août 2007. Ce rapport comprenait des recommandations pour la reconduction du programme. Par des décisions du Conseil des ministres et du Conseil du trésor, il a été reconduit en 2008-2009 pour les prochaines années, avec la même enveloppe budgétaire de 1 M\$ par année. Un nouvel objectif a été ajouté au programme, soit : « favoriser une socialisation non stéréotypée des femmes et des hommes, des filles et des garçons, de façon à encourager notamment la parité dans les instances ».

L'enveloppe budgétaire de 1 M\$ du programme a été totalement attribuée à des projets porteurs de résultats chaque année du plan d'action : 53 projets ont été financés en 2007-2008, 33 en 2008-2009 et 33 en 2009-2010. Des projets ont été financés dans toutes les régions du Québec et au niveau national.

### **Mise sur pied du Centre de développement femmes et gouvernance**

Le SCF s'était engagé dans le plan d'action 2007-2010 à encourager des projets visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, notamment avec le milieu universitaire. Le 19 décembre 2007, le MCCCCF et le gouvernement du Canada ont annoncé leur soutien financier à la mise sur pied du Centre de développement femmes et gouvernance, une initiative du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP). Le Centre vise à offrir de la formation à des citoyennes qui démontrent, par leur potentiel et leur engagement, un intérêt pour la vie démocratique et les lieux de pouvoir.

Les principales activités du Centre sont :

- l'École Femmes et Démocratie, des sessions de formation intensives destinées aux femmes intéressées par l'engagement politique;
- les formations Leadership et participation, une série d'activités pour les femmes qui veulent accroître leur influence et mieux comprendre le fonctionnement de diverses instances;
- le mentorat, un jumelage qui permet aux femmes d'être accompagnées par une personnalité politique;
- le réseautage.

Les rapports d'activité du Centre de développement femmes et gouvernance, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2010, indiquent que les objectifs du partenariat ont été atteints, notamment en ce qui a trait au nombre de participantes prévu. L'objectif était de joindre 200 femmes en moyenne par année par le biais des Écoles Femmes et Démocratie et des formations Leadership et participation, et de toucher 50 personnes annuellement par les activités de mentorat.

Au final, 1176 participations<sup>4</sup> ont été enregistrées aux activités au cours des deux premières années et demie d'existence du Centre, ce qui représente 376 femmes de janvier 2008 à mars 2009 et 490 en 2009-2010. Des participantes en provenance de 16 des 17 régions du Québec ont assisté aux activités. La région non touchée, celle du Nord-du-Québec, a été visitée en mai 2010, quelques mois après la période du dernier rapport, puisqu'une École Femmes et Démocratie destinée aux femmes inuites a été tenue à Puvirnituq.

De janvier 2008 à mars 2010, l'École Femmes et Démocratie a compté 216 participations au cours des 10 sessions de formation. Parmi celles-ci, des sessions ont été adaptées aux réalités particulières de certaines clientèles, notamment les femmes issues des Premières Nations et les jeunes femmes manifestant le désir de s'engager au sein du mouvement étudiant ou dans d'autres postes électifs. Pour le volet Leadership et participation, on a dénombré 516 participations pour près de 30 sessions.

Pour ce qui est du volet mentorat, en mars 2009, 56 personnes étaient engagées dans une relation mentorale, alors qu'on en dénombrait 44 en mars 2010. Les dyades mentorales se déroulent sur une période de 18 mois. Depuis mars 2010, une activité complémentaire s'inscrivant dans le volet mentorat a été mise sur pied. Il s'agit du Club des NEXT politique de Québec et du Club des NEXT C.A. Montréal, qui proposent des cercles de codéveloppement aux femmes intéressées par l'engagement dans les milieux politique, social ou économique. Vingt-cinq participantes ont assisté jusqu'à présent aux activités de ces clubs.

Enfin, les activités de réseautage suivantes ont été offertes :

- table ronde « Les postes d'influence, y accéder, y agir », le 6 mars 2008;
- lancement du Club des NEXT, le 4 juin 2009;
- colloque *Des traces et des jalons*, le 21 novembre 2010.

Le nombre de participations à ces événements se chiffre à 267.

Par ailleurs, une étude d'impact a été réalisée auprès des femmes ayant participé aux sessions offertes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 mars 2010. Un sondage a été envoyé à 538 participantes et 311 l'ont rempli (pour un taux de participation de 58 %). Les résultats indiquent que 99 % des répondantes ayant participé aux Écoles Femmes et Démocratie sondées et 92 % de celles ayant suivi des activités du volet « Leadership et participation » se sont prononcées favorablement sur le caractère utile des formations.

Quant aux retombées de ces formations, 73 % se disent mieux outillées pour se présenter à des postes d'influence et 27 % ont accédé à de tels postes. Par ailleurs, 33 % des répondantes se sont présentées à des élections et plus de la moitié d'entre elles ont été élues (soit 18 %).

<sup>4</sup> Le nombre de participations comprend toutes les inscriptions aux activités. Plusieurs participations peuvent avoir été enregistrées pour une même femme.

Un montant de 600 000 \$ sur trois ans a été consacré à cette mesure par le MCCCCF.

### **Tables des partenaires femmes et politique municipale**

La Table des partenaires femmes et politique municipale est coordonnée par le MAMROT et coprésidée en collaboration avec le SCF. Elle regroupe des représentantes et représentants de plusieurs partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et associatifs concernés par les initiatives visant à accroître la présence féminine dans les instances électives municipales.

La Table permet de consolider le partenariat et la concertation grâce au partage des acquis des partenaires d'horizons variés. Son mandat des trois dernières années consistait à établir une stratégie commune en vue d'augmenter le nombre de femmes élues aux élections municipales de 2009. Cette stratégie misait sur trois axes d'intervention : l'information et la formation, le réseautage et le mentorat et la sensibilisation des acteurs sociaux dont les médias.

Entre mars 2007 et mars 2010, le MAMROT a réuni la Table à neuf reprises. En plus de huit rencontres courantes, une rencontre élargie de la Table a été tenue le 11 juin 2009 réunissant 67 personnes intervenant sur la question dans toutes les régions du Québec, sur les plans national, local et régional, incluant des personnes des milieux communautaire, associatif et institutionnel.

La Table a produit des outils concrets pour la diffusion des initiatives locales, régionales et nationales avant les élections municipales de 2009 ainsi que pour la période postélectorale. Il s'agit principalement d'un cahier synthèse de la rencontre du 11 juin 2009, comprenant un inventaire des initiatives de toutes les régions du Québec et des défis à relever sur chacun des territoires. Ce cahier est disponible dans le site Internet [www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca).

Parmi les initiatives réalisées dans le but d'augmenter le nombre de candidates aux élections municipales de 2009, citons le colloque « Un conseil : ça prend des elles! », tenu le 2 décembre 2008. Quelque 140 femmes de plusieurs régions du Québec ont participé au colloque où plusieurs personnalités du monde municipal avaient accepté de venir partager leur expérience. Le MCCCCF a organisé cet événement, en collaboration avec le MAMROT, l'UMQ, la FQM, le Directeur général des élections (DGE) ainsi que le Groupe Femmes, Politique et Démocratie et le Centre de développement femmes et gouvernance. Le MCCCCF a investi près de 51 000 \$ dans cette activité.

De plus, entre octobre 2008 et mai 2009, l'UMQ a organisé 17 conférences dans 12 régions du Québec. Cette tournée a permis à des femmes élues de rencontrer 1 000 femmes d'influence afin de les encourager à se porter candidates lors des élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Le Secrétariat à la condition féminine a soutenu financièrement cette initiative.

En août 2009, le MAMROT a lancé sa campagne « Passez de la parole aux actes » en vue des élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Essentiellement déclinée à la radio, sur le Web et dans les abribus, l'offensive visait à stimuler l'intérêt des citoyennes et citoyens à s'engager activement dans la vie politique municipale et à inviter tout spécialement les femmes, les jeunes ainsi que les Québécoises et Québécois provenant d'une communauté culturelle à poser leur candidature. De plus, une section consacrée à la Table des partenaires femmes et politique municipale a été créée dans le site [www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca) du MAMROT, afin de favoriser l'implication des femmes en politique municipale. Cette section était facilement accessible dans la page d'accueil de ce site.

En 2010, la Table a revu son rôle, son mandat et sa composition en vue de consolider le partenariat pour la suite des choses. Les membres ont aussi échangé sur les résultats électoraux de 2009 et sur les perspectives d'action pour la Table dans l'avenir.

### **Parité de représentation dans les conseils d'administration des sociétés d'État**

Le gouvernement adoptait en décembre 2006 la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Cette législation prévoit qu'à compter du 14 décembre 2011, les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État devront être constitués à parts égales d'hommes et de femmes.

En avril 2006, il y avait 60 femmes et 158 hommes, soit 27,5 % de femmes, qui siégeaient aux conseils d'administration des 24 sociétés d'État et organismes visés par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'état*. Les données du Secrétariat aux emplois supérieurs indiquent qu'au 1<sup>er</sup> avril 2010, la représentation des femmes dans l'ensemble des conseils d'administration des sociétés d'État a subi une augmentation de 64 % pour atteindre 125 femmes et 152 hommes, soit 45,1 % de femmes. À cette date, 10 sociétés d'État avaient atteint ou dépassé 50 % de représentation féminine et 10 autres se situaient entre 40 % et 50 %.

Les progrès effectués depuis 2006 en vue de l'atteinte de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes siégeant aux conseils d'administration des sociétés et organismes visés par l'énoncé de politique sont considérables. Il faut rappeler qu'il reste encore plus d'un an pour atteindre l'objectif fixé.

## **6.2 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GOUVERNANCE LOCALE ET RÉGIONALE**

Dans la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action gouvernemental 2007-2010, le gouvernement poursuit l'objectif de favoriser la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale. Le MCCCC a également mis en œuvre plusieurs mesures pour favoriser la régionalisation de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et de ses orientations, pour

assurer la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions du Québec.

Afin de soutenir le MCCCCF dans la réalisation de ce mandat, et particulièrement les directions régionales dans l'actualisation du volet condition féminine de la mission ministérielle, une unité régionale a été mise sur pied par le SCF en 2008. Cette équipe assure le soutien opérationnel des activités de suivi et de gestion des ententes conclues en matière d'égalité avec les 21 CRE ainsi qu'avec six grandes villes dans le cadre du programme Partager une culture égalitaire (voir pages 41 et 42 du présent bilan). L'unité régionale a également veillé à la planification et au bilan des Journées régionales Égalité, tenues à la grandeur du Québec en 2009-2010, pour favoriser la concertation des partenaires locaux et régionaux engagés dans la promotion de l'égalité des sexes.

L'unité régionale soutient enfin les gestionnaires régionaux qui ont à mettre sur pied et à présider des CAR-Égalité. En effet, deux projets pilotes de comités interministériels en égalité découlant de la Conférence administrative régionale (CAR), communément appelés CAR-Égalité, ont été mis sur pied au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent afin d'harmoniser les actions des ministères et organismes en région.

### **Ententes avec les conférences régionales des élus**

Le MCCCCF a conclu 21 ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec les conférences régionales des élus, soit seize spécifiques et cinq administratives. Dans quinze cas, les ententes ont été conclues sur une base triennale. Près de 200 projets régionaux de différentes natures ont été financés dans le cadre de ces ententes.

Les projets retenus concordent avec les objectifs et les orientations de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Seule l'orientation 3, portant sur la conciliation travail-famille (CTF), n'est pas touchée par ces ententes, puisque la prise en charge de la CTF par les milieux locaux et régionaux est mise de l'avant par le MFA (voir les pages sur l'orientation 3 du présent bilan).

La quasi-totalité des ententes concerne l'égalité économique (orientation 2) et la participation des femmes aux instances (orientation 6). Plusieurs ententes prévoient également appliquer l'ADS. Dans une moindre mesure, les ententes touchent aussi la promotion des modèles et des comportements égalitaires (orientation 1), les approches en santé adaptées aux femmes (orientation 4) et l'intégrité et la sécurité des femmes (orientation 5).

#### *Orientation 2 : égalité économique*

En ce qui concerne l'égalité économique, les actions mises de l'avant dans les ententes touchent plus particulièrement la diversification des choix professionnels, l'intégration des femmes dans les métiers traditionnellement masculins et l'entrepreneuriat féminin. Afin de favoriser la diversification des choix professionnels, des outils et formations

s'adressent aux femmes de tous âges. Les actions visant l'intégration en emploi des femmes dans les métiers traditionnellement masculins sont quant à elles accompagnées d'un souci de maintenir les femmes dans de tels emplois. Des campagnes de sensibilisation s'adressent ainsi aux femmes, mais aussi aux entreprises afin que ces dernières adaptent les milieux de travail traditionnellement masculins aux besoins des femmes. L'entrepreneuriat féminin est enfin soutenu par des services de crédit, des colloques et des réseaux d'entrepreneures afin de favoriser les partenariats d'affaires et l'entraide. Parmi l'ensemble des ententes touchant à l'égalité économique, certaines se sont adaptées aux spécificités des femmes éloignées géographiquement, des femmes âgées de 45 ans et plus, des femmes agricultrices, des femmes immigrantes et des femmes autochtones.

#### *Orientation 6: participation des femmes aux instances*

La thématique de la participation des femmes aux instances a également été largement retenue, notamment dans le contexte des élections municipales de 2009. Parmi les actions, plusieurs campagnes médiatiques ont été réalisées dans le but de sensibiliser la population à l'importance de l'implication des femmes en politique. De plus, afin de soutenir les femmes aspirantes candidates aux élections, des activités de formation (conférences, colloques annuels, trousse de campagne électorale) et de réseautage (banques de candidates, bulletins de liaison électroniques, mentorat, systèmes de soutien téléphonique et de référence) ont été tenues. Certaines de ces activités s'adressaient également aux femmes qui désirent occuper différents postes décisionnels.

#### *Analyse différenciée selon les sexes (ADS)*

De nombreuses ententes prévoient un projet en lien avec l'ADS. Il est généralement prévu de sensibiliser les gestionnaires, les professionnels et les partenaires du milieu afin qu'ils s'approprient cet outil et puissent alors déterminer une problématique et des enjeux concernant les femmes de leur territoire. D'autres en sont déjà à l'étape suivante, soit la recherche de données quantitatives et qualitatives selon le sexe. Enfin, certaines régions sont en mesure de proposer des actions plus concrètes.

#### *Projets structurants*

Les ententes conclues avec les CRE ont été l'occasion de réaliser des projets structurants, par exemple :

- création et présentation d'une pièce de théâtre interactive valorisant des modèles non stéréotypés auprès de jeunes âgés de 14 à 17 ans par le Forum jeunesse des Laurentides;
- projet du CALACS de Rimouski visant à contrer l'hypersexualisation par des actions telles que la tenue d'un forum régional, la publication d'un guide d'information et d'action ainsi que la réalisation d'une série télévisée. Ce projet a obtenu le prix Reconnaissance 2009 de l'ASSS du Bas-Saint-Laurent, le prix Excellence 2009 du MSSS et le Prix Égalité 2009.

Le contenu de ces ententes a été défini par les CRE et leurs partenaires régionaux, notamment les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine. Cette souplesse leur a ainsi permis de développer des projets adaptés à leur réalité, comme peut en témoigner la diversité des projets :

- dans la région de Montréal où 30 % de la population est composée de personnes immigrantes, l'Office municipal d'habitation a développé un projet d'accompagnement de femmes immigrantes vivant en HLM afin de favoriser leur intégration sociale et briser leur isolement;
- dans la région du Nord-du-Québec, l'entente conclue avec la CRE Kativik a, entre autres, permis la consolidation et la promotion de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit;
- l'entente conclue avec la CRE Lanaudière a permis de développer un partenariat avec la direction régionale du MAPAQ menant, entre autres, à la tenue d'un colloque régional intitulé *L'agriculture, aussi affaire de femmes*.

Les ententes ont enfin permis de développer un partenariat avec plusieurs acteurs régionaux en plus des CRE tels que des directions régionales de plusieurs ministères (MCCCF, MDEIE, MELS, MESS, MSSS), des Forums jeunesse et des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine.

La signature des ententes ayant été tardive, plusieurs actions se poursuivront en 2010-2011. Un million de dollars par an sur trois ans, pour un total de 3 M\$, a été consacré à cette mesure par le MCCCF. Grâce à l'investissement des CRE et de leurs partenaires du milieu, les ententes en région ont permis de tripler ce montant pour un total de 9 M\$ investis dans la réalisation de projets concrets pour promouvoir l'égalité dans toutes les régions du Québec entre 2007 et 2010.

### **Énoncé de principe ou politique d'égalité dans les CRE**

Depuis l'adoption du plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un énoncé de principe ou une politique d'égalité et de parité a été adopté dans six CRE, en plus des quatre CRE qui en avaient déjà adopté un avant cette période. L'adoption d'un énoncé ou d'une politique dans quatre autres CRE est prévue dans le cadre des ententes en égalité, ce qui donnera un total de quatorze.

Au 31 mars 2010, 20 CRE font mention d'un axe, d'un principe ou d'un énoncé d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur plan quinquennal de développement.

### **Accord de partenariat avec les Tables régionales de concertation en condition féminine**

Les 17 Tables régionales de concertation en condition féminine et leur Réseau ont conclu, en novembre 2007, un accord de partenariat avec le SCF leur permettant de bénéficier chacune d'une somme de 20 000 \$

par année pour une durée de trois ans, pour un total de 360 000 \$. Ce programme vise à consolider le levier d'intervention de ces organismes afin d'encourager les instances locales et régionales à poser des gestes concrets en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes. Il permet de développer des projets ou des activités structurantes en complémentarité et en cohérence avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dans toutes les régions du Québec. Le programme s'appuie sur l'autonomie locale et régionale en permettant à chacune des Tables de déterminer leurs propres priorités régionales en matière d'égalité des sexes et en leur déléguant des responsabilités à cette fin.

Ces accords de partenariat ont permis aux Tables d'effectuer des activités de représentation auprès des instances locales et régionales (CRE, agences de la santé et des services sociaux, municipalités, etc.). Selon les particularités de chacune des régions, les projets réalisés concernent :

- l'élaboration d'ententes spécifiques ou administratives (définition des priorités régionales, suivis, etc.);
- l'élaboration d'un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes dans le cadre du Plan quinquennal de développement;
- l'élaboration d'une politique d'égalité-parité-équité accompagnée de mécanismes d'application;
- l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans le processus décisionnel et l'utilisation des données sexuées;
- d'autres actions ayant comme objectif la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle locale et régionale.

Les 17 Tables régionales de concertation en matière de condition féminine ont intégré un bilan de la première et de la deuxième année de l'accord de partenariat dans leur rapport d'activité annuel. Le comité de gestion des ententes, composé de personnes représentant le SCF et les Tables, s'est réuni à six reprises de 2008 à 2010. Cette action s'est ajoutée aux engagements initiaux du plan d'action 2007-2010.

### **Journées régionales Égalité dans tout le Québec**

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010, le MCCCCF a tenu 19 Journées régionales Égalité, couvrant l'ensemble du territoire québécois, sous le thème *Ensemble, faisons rayonner l'égalité*. Dans la région de la Montérégie, une Journée a été réalisée dans chacun des trois territoires CRE. Ces rencontres ont été organisées en association avec les directions régionales du MCCCCF et en collaboration avec les Tables régionales de concertation en condition féminine et leur Réseau. Elles ont réuni les acteurs régionaux et locaux partenaires dans le déploiement du dossier de l'égalité pour favoriser la concertation, échanger sur des pistes d'action et alimenter les travaux d'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental.

Chaque Journée régionale Égalité a rassemblé une soixantaine de partenaires, pour un total de plus de 1 000 intervenantes et intervenants rencontrés. Le taux de satisfaction des personnes participantes est très positif. En effet, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant excellent), la moyenne des évaluations est de 1,7. Le rapport de chacune des Journées est disponible sur le site Internet du SCF au [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca) dans la section « Publications ». Un montant de 186 168 \$ a été consacré à cette action, qui s'est ajoutée aux engagements initiaux de la politique et du plan d'action 2007-2010.

### **Portraits statistiques régionaux**

Le Conseil du statut de la femme a publié, le 26 février 2010, 19 portraits statistiques régionaux et un portrait national sur la situation des femmes dans plusieurs domaines de la vie sociale et économique. Ces outils permettront aux instances régionales d'identifier les inégalités qui persistent sur leur territoire et d'adopter des stratégies pour les contrer. Les portraits sont disponibles sur le site Web du CSF au [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca).

Des données préliminaires, avant la sortie officielle des portraits, avaient d'ailleurs déjà été présentées par le CSF aux partenaires pour nourrir les échanges sur les enjeux régionaux en matière d'égalité lors des Journées régionales Égalité.

### **Soutien à la production du guide *Ma Ville en toute confiance***

En mai 2009, l'UMQ a lancé la brochure *Ma ville en toute confiance : Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Le SCF a collaboré à la réalisation de ce guide, qui présente une approche fondée sur six principes d'aménagement sécuritaire, notamment, la signalisation, la visibilité, l'achalandage, la surveillance formelle et l'accès à l'aide. L'application de ces principes mène à une approche de prévention inclusive qui intègre à la base une analyse différenciée selon les sexes (ADS). Le guide est distribué gratuitement à toutes les municipalités membres de l'UMQ. Il est aussi disponible sur le site Web de l'UMQ au [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca).





# CONCLUSION

Les résultats obtenus après trois ans de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* permettent de dresser un bilan fort positif. Les travaux ont permis de mener à bien des mesures structurantes dans chacun des secteurs d'activité identifiés par les six orientations à suivre de même qu'en matière de gouvernance.

Les sommes investies pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, qui totalisent au moins 180 M\$ en trois ans, sont certainement les plus importantes accordées à cette problématique depuis de nombreuses années. Le fait que la très grande majorité des actions aient été entièrement réalisées démontre le succès du plan d'action gouvernemental, fruit du travail concerté de quinze ministères et organismes ainsi que de plusieurs autres collaborateurs. La vision de régionalisation de la politique, qui a été actualisée de belle manière, est aussi porteuse de résultats concrets et adaptés aux milieux de vie.

La tournée de toutes les régions du Québec grâce aux 19 Journées régionales Égalité, la reconduction de l'enveloppe de 10 M\$ affectée à la Politique en 2010-2011, les exercices répétés et rigoureux de reddition de comptes, la rédaction du présent bilan ainsi que la tenue d'une commission parlementaire dans les prochains mois sont autant de gestes qui démontrent le sérieux de la démarche gouvernementale et permettent d'assurer la suite du plan d'action et de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

De plus, pour mesurer la progression effective de la situation des femmes et de l'égalité au Québec, le MCCCCF a identifié une quarantaine d'indicateurs clés en matière d'égalité entre les sexes. Un portrait a déjà été dressé grâce au suivi de ces indicateurs dans le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : Faits saillants*, publié en 2010. La situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec continuera d'être suivie par le MCCCCF et présentée aux parlementaires et au public pour mesurer les effets tangibles des actions gouvernementales menées dans le cadre de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.



# ANNEXE 1

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AMFQ	Association de médiation familiale du Québec
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
BIT	Bureau international du travail
BNQ	Bureau de la normalisation du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CAQ	Certificat d'acceptation du Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CCF	Commission de la condition de la femme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CES	Commission de l'équité salariale
CFE	Conseil de la famille et de l'enfance
CFP	Centre de formation professionnelle
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIAFT	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
COAMF	Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale
CPE	Centre de la petite enfance
CPJ	Conseil permanent de la jeunesse
CRE	Conférence régionale des élus
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CSF	Conseil du statut de la femme
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CTF	Conciliation travail-famille
DGE	Directeur général des élections du Québec
ENAP	École nationale d'administration publique
Finances	Ministère des Finances
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
HLM	Habitation à loyer modique
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
OCRHA	Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
ORSEF	Organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin
PAFR	Programme des aides familiales résidentes
PANA	Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants
PARGEP	Projet d'appui au renforcement de la gestion publique
PFM	Politique familiale municipale
PME	Petites et moyennes entreprises
PRIIME	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SDA	Supervision des droits d'accès
SHQ	Société d'habitation du Québec
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles du Québec
SST	Santé et sécurité au travail
Travail	Ministère du Travail
MTQ	Ministère des Transports
UMQ	Union des municipalités du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal



*Culture,  
Communications et  
Condition féminine*

Québec 